



Rapport d'activité 2004

Etablissements de l'Association des Cités du Secours Catholique en Province - juin 2005

CAT Domaine de Pescheray

Domaine de Pescheray
72370 Le Breil-sur-Merize
Directeur: Alain Morinière
Centre d'aide par le travail - 69 places
Résidence pour travailleurs handicapés (17 places)
Service d'accompagnement à la vie sociale (17 places)



Cité La Gauthrèche

Route de Jallais
49510 La Jubaudière
Directeur: Hervé Regnault de la Mothe
CHRS pour jeunes de 18 à 30 ans (23 places) et centre de formation pour jeunes de 16 à 25 ans (30 places)



Foyer Jean Rodhain

Chemin des Bougnoux
18230 Saint-Douchard
Directrice: Jeanine Blet
Foyer de vie occupationnel pour adultes handicapés
40 places internat, 7 places externat,
1 place en accueil d'urgence



Lourdes /Toulouse

Directrice: Anne-Claire Hochedel
Toulouse: 56 rue de la Périole
31500 Toulouse
Accueil d'urgence pour couples et femmes seules
(en cours) 1 résidence sociale, 1 maison-relais, 1 multi-accueil pour enfants
Saint-Henri Sainte-Nathalie:
65100 Lourdes
Résidence sociale
Capacité d'accueil: 10 logements

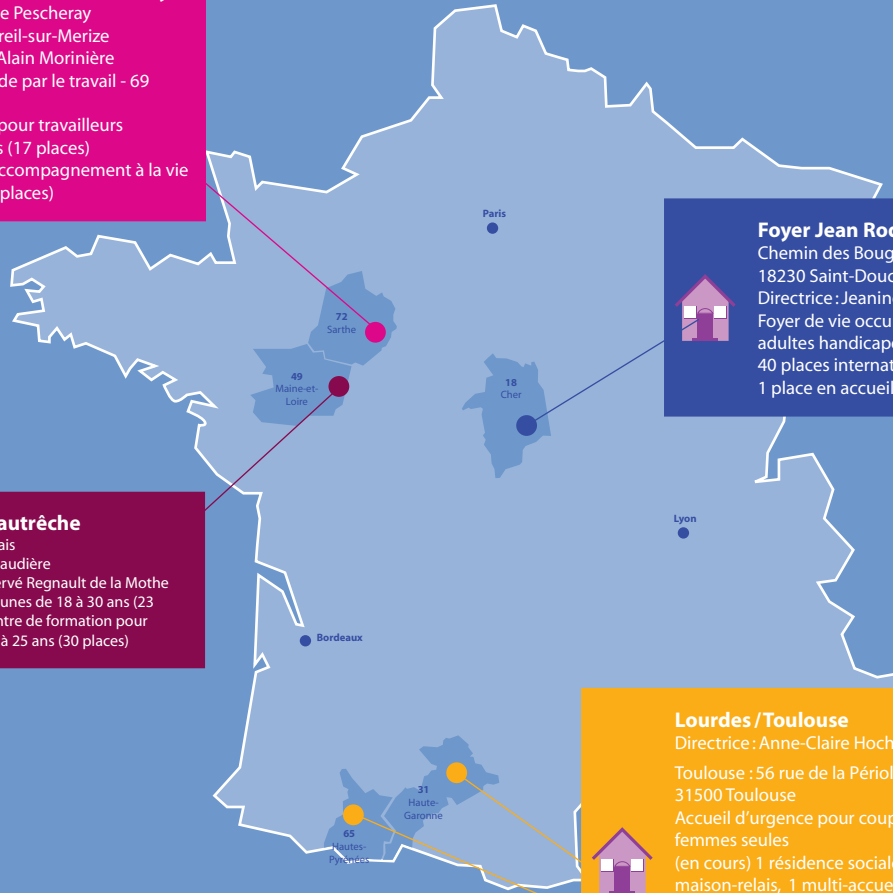


Table des Matières

Introduction	5
1. La vie de l'Association	6
1.1 Le Conseil d'Administration	6
1.2 L'actualité de l'Association en 2004	7
2. Données générales chiffrées	13
3. Les ressources humaines	22
4. La Vie des Cités	26
Conclusion	40

Conseil d'administration

au 31 décembre 2004

Bureau

Président :

Monsieur Jacques DESCAMPS

Ancien dirigeant d'entreprise, Administrateur du Secours Catholique

Vice-Présidente :

Madame Claude ALBERT

Administrateur du Secours Catholique

Secrétaire :

Monsieur Mathieu CALEMARD

Ancien Inspecteur des finances

Trésorier :

Monsieur Alain PIQUET

Ancien Inspecteur Général des Affaires Sociales

Membres

Madame Hélène BECK

Directrice Administration-Finances du Secours Catholique

Monsieur Charles GAZEAU

Président de la Délégation du Secours Catholique de Paris

Madame Maryse LEPÉE

Secrétaire Générale de l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Île de France

Monsieur Pierre SAUVAJON

Ancien Directeur de la Cité Saint Martin

Monsieur Bernard THIBAUD

Directeur Animation France du Secours Catholique

Madame Brigitte BECARD

Présidente de la délégation du Secours Catholique de Tours

Avec voix consultative :

Madame Chantal DUPONT

Ancien administrateur du Fil Rouge

Participent également au Conseil d'Administration

Monsieur Jo HÉRÉ

Secrétaire Général de l'ACSC

Monsieur André DURAND

Directeur Administratif et Financier

Introduction

Au cours de l'année 2004, l'Association a célébré le passé, affronté le présent et construit l'avenir.

Nous avons, en effet, fêté le 50^{ème} anniversaire de la fondation de la Cité Notre Dame et de la Cité Myriam créées par le Père Rodhain en 1954, pour répondre aux besoins des plus démunis de cette époque.

Les problématiques marquantes de l'année 2004 concernent principalement :

- La mise en application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui consacre la reconnaissance du droit des usagers avec la mise en place progressive des différents outils prévus par la loi tels que : le Conseil de la Vie Sociale, le projet d'établissement, ... ;
- Les problèmes de logement et de relogement qui se traduisent par une véritable asphyxie de nos Cités dont le principal objectif reste d'aider les personnes à sortir de la précarité ;
- L'augmentation du nombre de personnes ayant des troubles psychiques accueillies dans nos Cités ;
- Les difficultés résultant de la nouvelle législation relative à la maîtrise de l'immigration, concernant les demandeurs d'asile.

La préparation de l'avenir s'est traduite notamment par :

- La rénovation totale du Centre Ney qui s'appelle désormais la Cité André Jacomet ;
- Le développement du projet Interface Emploi, qui est un programme Inter Cités et Inter Associatif, cofinancé dans le cadre du programme européen « Equal » de lutte contre la discrimination sur le marché du travail ;
- L'engagement d'une étude de faisabilité concernant la possibilité de réaliser un Centre d'Education Fermé (CEF) à la Gauthrèche pour des mineurs de 13 à 16 ans ;
- La poursuite de l'élaboration du projet de foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes à Bagneux pour lesquels il existe actuellement peu de structures adaptées en France, qui devrait permettre une ouverture de chantier à la fin de l'année 2005 ;
- Le début de la réflexion sur la redéfinition du projet associatif de notre Association qui mobilisera nos énergies pendant l'année 2005.

Nous avons également poursuivi nos projets de développement dans le domaine de l'action sociale à Toulouse et Bergerac.

En tant que nouveau Président de l'ACSC, je souhaite rendre un hommage tout particulier au Premier Président de notre Association, Monsieur André Jacomet, dont le nom a été donné au Centre Ney rénové et remercier mon prédécesseur, François-Xavier Guillaume pour son action généreuse et efficace au service de l'Association pendant les 6 années de sa présidence.

Tout au long de l'année 2004, le personnel de l'Association des Cités a poursuivi sa mission d'accueil aux plus démunis et aux handicapés avec compétence et dévouement. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement dans le respect de la dignité de la personne accueillie et dans la fraternité.

Jacques Descamps

Président

1. La vie de L'Association

1.1 Le Conseil d'Administration

L'évènement important de l'année a été l'arrivée d'un nouveau Président en la personne de Monsieur Jacques Descamps qui a succédé à Monsieur François-Xavier Guillaume le 26 mai 2004.

Monsieur Jacques Descamps a vivement remercié, au nom du Conseil et des salariés de l'Association, Monsieur François-Xavier Guillaume pour le travail remarquable qu'il a accompli, au service de l'Association, pendant les six années de sa présidence.

Sa très grande chaleur humaine, sa profonde attention aux autres et tout particulièrement aux plus démunis, ont été appréciées de tous.

Sa persévérance et sa bonne connaissance des dossiers, s'appuyant sur les opérationnels, ont permis de réaliser un important développement de l'Association, dans le respect de sa vocation spécifique.

Lors d'une réunion amicale, Monsieur François-Xavier Guillaume a tenu à remercier le Secours Catholique pour son aide constante et tous les acteurs salariés et bénévoles de l'ACSC pour le travail sans relâche réalisé afin que nos accueillis retrouvent confiance, santé, travail, logement.

Monsieur Joël Thoraval, Président du Secours Catholique a relevé les qualités de Monsieur François-Xavier Guillaume sans oublier de souligner son humour.

Monsieur Jacques Descamps est Administrateur du Secours Catholique depuis janvier 2002 et Administrateur de l'ACSC depuis avril 2004. Il a mis l'accent, dans un courrier adressé aux salariés et bénévoles au moment de son arrivée, sur l'importance et la qualité de leur travail effectué dans des conditions qui sont souvent de plus en plus difficiles.

Lors de sa séance d'octobre 2004, le Conseil a accueilli Madame Brigitte Bécard comme nouvelle Administratrice. Madame Brigitte Bécard est Présidente de la délégation de Tours et membre du Conseil d'Administration du Secours Catholique. Elle prend la suite de Monsieur Marc Giordan qui a été chaleureusement remercié par le nouveau Président.

Les principaux sujets étudiés dans les réunions du Conseil d'administration en 2004

- Le Conseil a approuvé les comptes administratifs 2003 et les Budgets prévisionnels 2005 dont vous trouverez plus loin le résumé ;
- Le travail concernant les perspectives d'avenir de la Gauthrèche s'est poursuivi tout au long de l'année 2004. Une piste nouvelle s'est dégagée avec la proposition par la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'ouvrir un Centre Éducatif Fermé sur le site de la Gauthrèche.

Le Conseil en a débattu à plusieurs reprises et a rencontré Monsieur Chabot, Directeur Régional de la PJJ. Une décision concernant l'engagement d'une étude de faisabilité devrait être prise au Conseil de février 2005. Le Conseil a également confirmé la pertinence du CHRS qui doit cependant évoluer. Un travail en ce sens, est entrepris par le Directeur et son équipe ;

- Le Conseil a donné son accord pour signer une convention avec le GEPRIF Construction dans le cadre du projet de réhabilitation de la Cité Notre Dame ;

- Il a été régulièrement informé de l'évolution des travaux de réhabilitation du Centre Ney. Le centre a rouvert ses portes début janvier 2005 et a pris le nom de Cité André Jacomet, Premier Président de notre Association ;
- Il a également été informé que deux directrices d'établissement, Mmes Catherine Baldacci et Béatrice Vandromme ont obtenu le diplôme du CAFDES (Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissements Sanitaires et Sociaux) ;
- En début d'année, le bureau de notre Association a rencontré le Conseil d'Administration du Secours Catholique. Cette entrevue a permis de resserrer les liens entre les deux associations. Il a été convenu de renouveler régulièrement ces rencontres ;
- Enfin deux nouveaux chantiers ont été ouverts par le Conseil :
 - le premier consiste en la mise en place d'un groupe de travail afin d'entreprendre une réflexion sur la conformité de nos statuts en fonction des lois intervenues depuis la création de notre Association.
 - le second, plus fondamental, a pour but d'engager une réflexion sur le Projet Associatif de l'Association. Les raisons de la mise en chantier d'un tel projet sont nombreuses, notamment la mise en application de la loi du 2 janvier 2002 qui en fait une obligation dans chaque établissement et le fait que depuis quinze ans, l'Association ayant beaucoup évolué, une telle réflexion paraît utile. Cette démarche sera parallèle à celle entreprise par le Secours Catholique qui élabore un nouveau plan stratégique.

Les instances de concertation à l'ACSC

Les directeurs de l'Association se réunissent régulièrement pour travailler ensemble sur différents aspects communs ayant trait à la vie de l'établissement et aux nouvelles réglementations. Aussi, face à l'augmentation des comportements violents vécus au sein des Cités, un séminaire de réflexion intitulé : « *faire face à des situations imprévues ou extrêmes* » a été animé par un psychanalyste, Professeur au Centre National de Prévention et de Protection, en septembre 2004.

Un autre travail de réflexion avec les directeurs sur les orientations futures de l'Association a permis de dresser une liste de préoccupations communes pour l'avenir.

Ce séminaire s'est conclu sur le souhait de redéfinir le projet associatif de l'Association. Chaque Cité pourrait le décliner et s'y référer. Il constituerait une référence indispensable pour le choix de nos orientations futures et redonnerait une nouvelle impulsion à notre action.

Les cadres de l'Association se sont réunis deux fois en 2004 pour travailler ensemble sur « *l'évaluation des actions et de la qualité des prestations* ». Une restitution de la méthode de travail utilisée pour ce faire a été présentée à l'ensemble au vu d'une appropriation générale et d'une utilisation de méthodes communes au sein de l'ACSC. Le travail se poursuivra en 2005.

1.2 - L'actualité de l'Association en 2004

Il y a déjà 50 ans, le Père Rodhain ouvrait deux Cités pour accueillir les hommes les plus pauvres de cette époque. Nous sommes à la sortie de la guerre et beaucoup d'hommes viennent à la « Capitale » pour trouver un emploi, certains sortent de sanatorium (la tuberculose sévit fortement à cette époque) ; d'autres personnes arrivent du Maghreb dans le cadre de l'immigration.

Pour accompagner ces populations, le Père Rodhain « invente » les Cités Notre Dame et Myriam.

Lors de la commémoration des 50 ans à la Cité Notre Dame, un film réalisé en 1955 fut projeté. Au-delà des mots qui datent, on

reste étonné par la qualité de la pédagogie déployée. Cette pédagogie reste pertinente aujourd'hui. L'ACSC, créée par le Secours Catholique en 1990, continue de la mettre en œuvre au jour le jour en accompagnant les personnes qui, à un moment de leur vie, sont exclues de notre société.

L'ACSC poursuit son effort en amplifiant ses actions d'accueil et de réinsertion, en proposant des solutions alternatives à ceux qui ne peuvent accéder directement au logement traditionnel, en accompagnant le vieillissement des populations handicapées, en ouvrant de nouveaux champs d'intervention : projet d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et projet d'un CEF (Centre Educatif Fermé), pour satisfaire à de nouveaux besoins. 2004 a donc été une année d'étude de nouveaux projets.

En outre, les établissements ont fait face à l'accroissement des problématiques, qui ont jalonné le travail quotidien : les décrets d'application de la loi du 2 janvier 2002, les incidences de la loi Sarkozy sur l'immigration ; l'augmentation du nombre de « familles » à la rue ; l'engorgement des dispositifs, et l'augmentation du nombre de personnes accueillies dans les Cités et souffrant de troubles psychiques (7% en 2004 contre 3% en 2003).

Les problématiques marquantes

Le logement

L'extrême difficulté à sortir des dispositifs mis en place par les Cités pose de plus en plus de problèmes, et celui, notamment, d'héberger des personnes dans des structures d'accueil qui ne sont pas prévues pour des temps aussi longs. Chaque Cité relève une asphyxie du système d'hébergement en Ile de France. Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale ne sont plus en mesure d'accepter les publics issus des dispositifs d'hébergement d'urgence, à cause de la diminution des sorties de CHRS sur le logement social et parfois du profil des demandeurs hébergés en urgence inconditionnelle et qui ont peu ou pas de capacité d'accès à l'emploi à cause d'une situation personnelle trop dégradée (maladie mentale et maladies somatiques chroniques graves, demandeurs d'asile).

L'insuffisance de sorties vers le logement social est due :

- pour une part, aux programmes de construction de logements sociaux qui sont insuffisants au regard de la demande, cumulé avec un taux de rotation très bas ;
- d'autre part, à l'augmentation du coût du m² locatif en Ile de France, qui amène les classes moyennes à bénéficier du logement social et en exclut les publics à faibles ressources.

C'est pourquoi, pour permettre une attribution de logement à un public à faibles ressources, notamment revenus de solidarité, les Accords Collectifs à Paris ont été signés entre les bailleurs et les pouvoirs publics. Ces accords, bien que favorables à un certain type de population, participent à la raréfaction de la proposition d'attribution de logements pour les publics qui parviennent à obtenir un CDI plein temps grâce au travail de réinsertion ; ils cumulent leurs effets avec les lois sur l'immigration qui évincent de l'accès au logement social toute famille dont un des enfants n'est pas arrivé par regroupement familial légal.

Par ailleurs, devant l'amplification du phénomène des femmes et des couples à la rue (18% accueillies en 2004 contre 11% en 2004), avec ou sans enfants, faute de logements adaptés, on ne peut que constater le manque de place en structures d'hébergement pour cette population (voir aussi les « alertes » du Rapport d'activité du Samu Social – 32% de femmes à la rue en 2003, contre 29% en 2002 dans l'effectif total des appels reçus des personnes à la rue). Amenant, comme a pu le mesurer l'équipe de la Cité Escale Ste Monique, des femmes sans logement à recourir en premier lieu à des solutions familiales ou amicales qui ne durent jamais bien longtemps, d'autres à accepter des relations privilégiées avec un homme et à obtenir sa protection, d'autres, subissant des violences

conjugales, à rester au domicile conjugal en attendant qu'une place se libère dans une structure.

Autre paradoxe, le passage par une résidence sociale n'est parfois pas le garant d'un relogement définitif. Or, le but de ce dispositif était de finaliser le passage en CHRS dans l'attente d'un relogement en s'assurant de la capacité des personnes à gérer un futur appartement (accompagnement social lié au logement).

On assiste à une véritable contradiction : même lorsque les conditions exigées sont satisfaites (CDI depuis au moins 6 mois dans le même poste, notamment, et garantie des capacités à gérer un logement), il n'est pas rare que l'on considère la résidence sociale ou la maison relais comme un logement de fait et, en tous cas, moins dans l'urgence que les autres demandes. Les délais d'attente pour sortir de ces structures sont donc de plus en plus longs provoquant un certain désespoir au sein des résidents. *« En effet, pourquoi s'appliquer à remplir les critères d'attribution ? Pourquoi lutter pour obtenir un salaire décent si celui-ci ne permet pas d'accéder à une HLM ? Comment promouvoir un dispositif d'insertion par le logement si la solution de relogement n'arrive plus ? »*

Les hôtels sociaux

A l'initiative de l'ACSC, un groupe de travail s'est réuni à Paris pendant plus d'un an pour échanger sur la problématique des hôtels meublés qui accueillent, souvent dans de très mauvaises conditions, des personnes en difficulté sociale, faute de logements disponibles ou d'hébergement adapté.

Ce groupe avait la particularité d'être composé de représentants d'associations, dont Emmaüs et la Fondation Abbé Pierre, des pouvoirs publics, de sociétés HLM, et d'une société gérant des hôtels à vocation sociale.

Ce groupe a rappelé :

- Que les conditions d'accueil des publics dans des hôtels proches de l'insalubrité étaient inacceptables ;
- Qu'une offre hôtelière de qualité pouvait répondre à de vrais besoins pour des personnes en difficulté ou en mobilité, et qu'il n'était donc pas souhaitable de la supprimer à une époque où les foyers, les petits logements... disparaissent sans véritables alternatives.

Le groupe a proposé 3 pistes de travail :

- Maintenir et améliorer l'offre existante, qui tend à disparaître, et la faire sortir de l'insalubrité ;
- Créer une nouvelle offre, moderne, qui facilitera la mobilité des personnes à petites ressources, y compris les salariés en mobilité professionnelle ;
- Inventer une nouvelle forme de gestion, adaptée à ces lieux.

Ces pistes devraient être explorées dans le cadre d'une diversité de types de montages, d'acteurs et d'opérateurs.

Un appel à expérimentation pourrait être proposé par les pouvoirs publics pour valider ces différentes pistes par des expérimentations de terrain.

(Voir aussi l'article des ASH du 22 avril 2005, intitulé : « bientôt une charte qualité pour les hôtels meublés franciliens »)

L'emploi

Dans le cadre de l'accompagnement vers l'emploi et de sa consolidation, des actions sont menées dans tous les établissements.

Au-delà de l'accompagnement individuel, ces actions peuvent prendre, entre autres, la forme d'ateliers pédagogiques, animés par des Moniteurs et des Conseillers en Insertion professionnelle (CIP). Ainsi, des ateliers « bilan lecture, écriture, calcul », « technique

de recherche d'emploi», «évaluation en milieu de travail», «évaluation professionnelle, ménage, cuisine, bâtiment»- permettent de réaliser un bilan de connaissance et de «savoir être» ; des modules emploi sur des thèmes tels que : «sens du travail, droit du travail, projet professionnel» complètent ces dispositifs.

En 2004, grâce au projet Interface Emploi, co-financé dans le cadre du programme européen EQUAL de lutte contre les discriminations sur le marché du travail, l'ACSC, en partenariat avec l'Association Emmaüs, Les Oeuvres de la Mie de Pain et les Haltes des Amis de la Rue (aujourd'hui Cœur des Haltes), a pu construire à la fois, un travail inter Cités et inter associatif et permettre de développer des relations avec les employeurs en essayant de faciliter l'intégration directe et durable en entreprise d'une partie de nos publics. Au-delà des résultats quantitatifs (une cinquantaine de personnes en poste) depuis le début du projet (2003), cette action aura permis de mettre en évidence différentes manières de travailler en matière d'accompagnement à l'emploi.

L'emploi en Inter Cités

Une première rencontre inter Cités a ainsi eu lieu le 25 août 2004 autour de l'analyse des difficultés et réussites Interface Emploi. Elle regroupait les référents Interface Emploi aux profils divers : Conseillers Emploi de la Cité Bethléem et de la Cité Notre Dame, travailleurs sociaux avec spécificité emploi de l'Escale Sainte Monique et de la Cité Myriam, travailleurs sociaux de la Cité Le village, de la Cité Saint Martin et de la Cité Saint Jean. Cette rencontre a été dupliquée dans les autres associations. Aux Cités, ce premier groupe de travail d'une dizaine de personnes a engagé un cycle de rencontres régulières autour de l'emploi.

Les ateliers

Pilotés par la Cité Notre Dame, ces rencontres ont permis de travailler à la naissance d'ateliers emplois inter Cités, basés sur l'échange des pratiques et des outils existants. Les premiers ateliers officiels mis en place dans le cadre de cette démarche auront lieu à partir du mois de mai 2005, et seront au service des Cités intéressées. D'autres thématiques pourront être travaillées ultérieurement comme l'image de soi. Toutefois, le travail effectué en 2004 a déjà permis une mutualisation des pratiques et connaissance, des propositions de création d'outils communs, permettant une réelle pertinence auprès des publics en difficulté.

EQUAL aura donc servi de levier à la mise en œuvre d'une dynamique Inter Cités par rapport à l'emploi, intégrant la diversité de nos organisations et méthodes de travail pour une meilleure réponse aux besoins spécifiques de nos publics.

La mise en application de la loi du 2 janvier 2002

L'année 2004 a vu la poursuite progressive des décrets d'application de la loi du 2 janvier 2002 : projet pédagogique de l'établissement, livret d'accueil pour l'utilisateur, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, charte des droits et liberté de la personne accueillie, Conseil de la Vie Sociale, ... Notons que l'ACSC fonctionnait déjà avec des lieux d'expression réservés à la parole de l'utilisateur, fidèle en cela au précepte de la pédagogie du Secours Catholique : «*Faire avec et non... pour*». Par exemple, à la Cité André Jacomet, le Conseil de maison a été le lieu permanent de discussion autour du projet de rénovation et ensuite de sa mise en œuvre, et ce, depuis 1999.

La parole de l'utilisateur et les moyens d'expression

Dans le cadre des Etats Généraux du Social, la Cité Saint Martin a instauré des groupes d'expression des usagers en partenariat avec l'association Emmaüs. Ainsi les travailleurs sociaux d'Emmaüs animent le groupe d'usagers de la Cité Saint Martin et vice versa.

Cette première expérience d'expression libre pour les usagers est importante, ils s'expriment beaucoup sur leur situation « d'exclu », poursuivant des démarches administratives sans fin et sans beaucoup de résultats. Ils ont beaucoup apprécié cette initiative où l'expression ne rentre pas dans « un contrat » d'accompagnement social.

Convoqués le 27 avril 2004 par la DASS, dans le cadre du bilan de la loi de lutte contre l'exclusion (29/7/98), les usagers ont participé avec grande motivation à cette réflexion libre sur les droits fondamentaux inscrits dans la loi de Lutte Contre l'Exclusion. L'opération leur a fait vivre une véritable reconnaissance en tant que citoyens.

Le Conseil à la Vie Sociale est formé de représentants des usagers élus. Il est organisé par l'établissement. Un travail d'explication de la Loi et de son intérêt est réalisé en amont par les équipes.

Ses champs de compétences sont les suivants :

« Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation interne et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les services thérapeutiques les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge ».

Au vu de l'ampleur de la compétence du Conseil à la Vie Sociale, on comprend qu'il favorise les échanges (propositions et réflexions communes) et puisse créer une réelle dynamique.

Les conséquences de la législation relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité

Cette loi durcit les conditions d'accueil et de séjour des étrangers non communautaires en France. Le souci légitime de raccourcir les délais de réponse d'obtention d'un statut entraîne une rapidité plus grande des réponses de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) comme prévu. Or, la diminution du délai dont dispose le demandeur pour déposer sa demande et l'introduction d'un rejet tacite, qui fait que la personne qui n'a pas obtenu de réponse dans les deux mois est considérée comme déboutée de sa demande d'asile, a pour conséquence que les familles se retrouvent en situation de déboutées alors qu'elles sont hébergées...

Les situations de recours pour ceux qui ont reçu une réponse de l'OFPPRA, ne leur permettent d'accéder ni à l'emploi, ni à un logement. Pour ces familles, il n'y a plus de perspectives d'avenir et le centre d'hébergement devient centre humanitaire (gîte + couvert + scolarisation des enfants).

L'obtention de la carte de résident (10 ans) est rendue plus difficile et habituellement conditionnée par des preuves d'intégration républicaine. Les cartes de séjour d'un an renouvelable vont être privilégiées, et vont donc augmenter la précarité : il est difficile d'avoir un contrat de travail à durée indéterminée, un logement, de bâtir des projets à aussi court terme.

Par ailleurs, les sanctions pour l'aide « au séjour irrégulier » sont élargies aux personnes morales, donc les associations. Pendant l'année 2004, 165 situations de demandeurs d'asile ont pu être recensées dans nos Cités.

Les troubles psychiques dans les Cités

Déjà, dans le rapport d'activité de 2002, la plupart des Cités soulignaient l'accroissement de cette population dans les accueils. On distingue deux types de troubles mentaux : la somatisation physique due au stress psychique vécu dans les situations d'exclusion et la maladie mentale diagnostiquée. 170 personnes environ souffrant d'une ou de l'autre problématique ont été reçues dans nos établissements en 2004.

Face à cette problématique particulière, un échange avec le secteur psychiatrique de Paris et la Cité Saint Martin avait été entrepris fin 2003. Il s'est poursuivi en 2004 afin notamment de provoquer connaissance et reconnaissance de deux cultures entre elles. A l'occasion de groupes de travail entre les deux « professions », concernant la mise en place de structures spécifiques (hébergement et soins psychiatriques), il a été démontré qu'un certain nombre de projets offrant une forme d'accompagnement socio-psychiatrique optimisant la triade « Hébergement – Soins – Accompagnement social » sont à ce jour en attente auprès des différents financeurs concernés (Etat, Ville de Paris et CPAM).

« Tous ces efforts resteront vains s'il n'est pas envisagé la création de lieux d'alternative à l'enfermement psychiatrique avec des prises en charge diversifiées adaptées aux pathologies et aux degrés d'autonomie des personnes ».

Aussi, la Cité Saint Martin a-t-elle soumis à la DASS, en partenariat avec le Secteur Psychiatrique Paris Centre, un projet d'hébergement à long terme en appartements (proposés par la Mairie de Paris) pour ces publics.

La Cité Myriam s'efforce, elle aussi, de travailler dans ce sens en lien avec une équipe du Secours Catholique.

Mais toutes les Cités sont confrontées à ces problèmes, à des degrés plus ou moins importants, en fonction de leur type d'accueil (urgence ou/et CHRS et résidence sociale, maison relais), à ce défi. Car, autant on peut arriver à inciter une personne malade physiquement à suivre son traitement, puisque l'amélioration est plus immédiate, autant il est parfois très difficile d'obliger une personne souffrant de maladie mentale diagnostiquée de suivre son traitement.

« Ce serait une grave erreur que d'imaginer que toutes les personnes souffrant de pathologies psychiatriques avérées peuvent vivre dans les structures d'hébergement social classiques existantes ou dans des hôtels au mois ».

D'autres structures comme celles présentées ci-dessus seraient plus à même d'offrir une solution digne et respectueuse à ces publics.

Au Professeur Gabriel BLANCHER, ancien Président de l'EHPT, membre du Conseil d'Administration de l'ACSC de 1994 à 1999, décédé le 14 novembre 2004, nous tenons à rendre ici un hommage particulier pour ses qualités de grande écoute et sa simplicité.

C'est aussi à partir d'un dossier qu'il avait rédigé que le projet de Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes autistes a été porté par le Conseil d'Administration de l'ACSC. Projet qui devrait voir sa réalisation en 2007.

2 – Données générales chiffrées

2.1. Données d'Activité

Bien que la plupart des cités de l'Association soient financées par dotation globale, la notion d'activité reste importante car elle permet d'apprécier le fonctionnement d'un établissement : sous-activité, sur-activité...

Le décret 2003-1010 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux a annoncé la mise en place d'indicateurs. Ces derniers étaient à fournir pour la première fois par les établissements concernés, « à titre expérimental », au 30 avril 2005 avec les comptes administratifs 2004. Les indicateurs à renseigner portaient notamment sur :

- la répartition des populations par classe d'âge,
- la répartition des populations par sexe,
- la répartition des populations par situation familiale,
- la durée moyenne de prise en charge,
- le taux d'occupation...

Rien de nouveau en la matière sur ces chapitres. Les cités disposaient déjà en majeure partie de ces informations.

Les données d'activités ci-après s'appuieront donc sur les éléments habituellement indiqués au présent rapport : le nombre de personnes accueillies, le nombre de journées réalisées. (Voir tableau I – les statistiques d'Activités).

Il s'en dégage les constats suivants :

L'année 2004 a été marquée par la création de nouvelles structures (le foyer et le Service d'Action à la Vie Sociale de Pescheray), la création de quelques dispositifs d'urgence (sur les établissements de la Madeleine, de Bethléem, de Myriam), et par l'augmentation de capacités (à Pescheray sur le CAT +5 places ; à l'Escale Ste Monique + 7 places, sur les Appartements Thérapeutiques de la cité Le Village + 3 places...).

D'autres cités ont leur nombre de journées qui ont évolué fortement pour d'autres raisons :

- au Rosier Rouge : accueil plus important de familles,
- à la Cité La Gauthrèche : accroissement du taux d'activité sur le CHRS (par une plus grande admission),
- à la Cité André Jacomet : diminution d'activité compte tenu de la réalisation des travaux de rénovation totale du Centre et des difficultés à retrouver des locaux pour accueillir les hébergés.
- à la cité Saint Martin : diminution du taux d'activité sur le CHRS.

Le nombre de personnes accueillies en légère diminution par rapport à l'an passé (10 682 contre 10 894) compte tenu des observations faites aux paragraphes précédents.

Le nombre de mineurs accueillis passe de 651 à 886 hébergés pour l'année 2004 dont 60% ont moins de 3 ans.

Dans le cadre de la mise en place d'indicateurs, et en rapport avec un coût de revient journée ou coût à la place, le décret 2003-1010 précise que l'autorité de tarification pourra justifier des budgets alloués au regard, notamment des coûts des établissements et services qui fournissent des prestations comparables, et notamment des coûts moyens et médians de certaines activités ou de certaines prestations, en vue de réduire les inégalités de dotation entre établissements et services. Les établissements doivent transmettre aux financeurs au 30 avril 2005 les indicateurs suivants :

- Indicateur de qualification,
- Indicateur de vieillesse technicité,
- Indicateur de structure,
- Indicateur relatif à la fonction d'encadrement,
- Indicateur relatif à l'immobilier.

Au vu des tarifs présentés au tableau I, il est difficile de comparer le coût à la place d'un établissement à l'autre : certain CHRS peuvent inclure dans leur structure des dispositifs d'Urgence, d'Insertion que d'autres n'ont pas.

On peut constater seulement que plus la structure est de petite taille, plus le coût est élevé.

Les indicateurs sont à analyser avec prudence et ne peuvent être utilisés à l'état brut. Par exemple, la cité Bethléem est un CHRS de 75 places. Elle dispose en plus de 25 places d'urgence. Elle apporte à ces dernières le même service qu'à celles en CHRS alors que sa dotation financière est plus faible. Ainsi si les indicateurs ne prennent en compte que les personnes accueillies au CHRS, le coût à la place est de 27 450 €. Tenant compte des personnes accueillies en Urgence, ce coût retomberait à 18 895 €.

Les indicateurs sont donc à étudier avec le plus grand discernement et de façon concertée entre l'administration et l'Association.

TABLEAU I - Statistiques d'activité

CITES	Capacité d'accueil	Nombre de personnes accueillies		Nombre de journées réalisées	Coût de revient à la place en €	Coût de revient journal en €	Résultats comptables en €
	2004	2004	2003	2004	2004	2004	2004
Hébergement social et insertion							
Bethléem		185	225				
CHRS	75			27 202	27 450	61,9	25 069
Urgence	40			10 779	5 645	21,0	-34 154
Autres (Hors DDASS)							-14 925
La Gauthrèche		166	147				
CHRS	21			7 475	26 392	74	-19 326
Centre de Formation	81			21 013	NA	NA	-246 111
Escale Ste Monique		186	183				
CHRS	30			10 891	13 963	38,5	1 941
Urgence	47			15 001	8 538	26,8	99 824
Myriam		1 563	1 392				
CHRS	106			38 001	17 971	50	-31 397
Urgence	69			20 313	7 991	27	5 076
Autres				40 041			266 787
Notre Dame		304	193				
CHRS, Urgence	140			48 160	15 076	43,8	4 506
Autres (Hors DDASS)							-49 346
Saint Martin		1 377	1 676				
CHRS (Insertion, Urgence)	264			90 996	13 623	37	-9 283
Autres (Hors DDASS)							-74 453
Le Village		162	140				
CHRS	22			7 156	25 380	78,6	-14 850
Autres	76			22 265	NA	NA	23 845
André Jacomet (C. NEY)	140	1 664	2 267	43 427	8 708	28	126 522
Saint Jean	79	150	153	42 175	2 092	NA	42 180
La Madeleine (Lourdes/Toulouse)	19	170	27	NC	3 911	NA	-49 269
Urgence	19			1 036	2 426	45	4 426
Handicap - Santé							
Atelier Aubervilliers	49	131	52	NA	22 159	NA	146 929
C.A.T. de Peschery		69	63				
DGF	61			12 150	13 415	67	22 887
SACAT	8			1 696	8 032	38	26 349
Unité de Production	55			NA	13 538	NA	76 439
FOYER	17			3 932	29 180	96	-41 864
SAVS				4 281	4 516	18	12 484
Foyer Jean Rodhain		46	46				
Internat	41			14 694	45 964	128	-4 209
Externat	5			1 191	14 662	62	-37 097
Le Rosier Rouge	110	4 509	4 330	41 292	15 437	41,1	30 360
Autres Etablissements							
PDITH							30 296
Iria Massabielle							-22 411
Siège							469 702
TOTAL CITES	1 574	10 682	10 894	525 167	NA	NA	766 927**

NA : non applicable - NC : non communiqué compte tenu des projets en cours

* chiffré à fin septembre 2004 seulement compte tenu des déménagements successifs pour cause de travaux de réhabilitation

** résultat intégrant une participation du Secours Catholique pour 727 279

2.2. Données financières

2.2.1- Résultat par établissement

L'exercice comptable 2004 se traduit par un excédent de 766 927 € contre un excédent de 90 722 € pour l'exercice 2003.

L'essentiel de ce résultat 2004 soit 543 559 € se positionne sur la gestion dite « DDASS et autres » car financée par l'Etat, le Département... Cet excédent global n'est pas définitif car il reste en attente d'être arrêté par ces financeurs. Chaque résultat reste affecté à la cité concernée et est soumis à l'approbation des financeurs après le vote en assemblée générale.

L'excédent restant (soit 223 368 €) concerne la gestion « Hors DDASS » et plus particulièrement l'Atelier Protégé d'Aubervilliers et l'Unité de Production de Pescheray dont les résultats restent acquis à l'Association.

L'excédent 2004 s'explique par :

- des reprises de provision à caractère exceptionnel de l'ordre de 500 K€ provenant pour plus de 170 K€ de reprise de provisions sur le dispositif des 35 heures et pour plus de 210 K€ de reprise de provisions pour travaux devenues sans objet et devant être remises au compte de résultat.
- des économies réalisées dans bon nombre d'établissements par rapport à leur budget. La plus importante se situe sur la cité André Jacomet compte tenu du retard pris dans le déroulement des travaux de réhabilitation du centre. L'établissement devait ouvrir en octobre 2004. Son fonctionnement normal a repris en janvier 2005.
- l'augmentation des produits de certains établissements : le Rosier Rouge, l'Unité de Production de Pescheray, l'Atelier d'Aubervilliers, (augmentation de leurs produits d'activité pour respectivement +240 K€, 58 K€ et 44 K€).

2.2.2 - Compte de Résultat

Le compte de Résultat, présenté dans le tableau II (page 18), correspond au cumul des comptes des établissements et du Siège. L'exercice 2004 peut se résumer ainsi :

- **Les charges** sont passées de 26 M€ en 2003 à 27 M€ en 2004, soit une progression de 5% (contre + 6,3% lors de l'exercice précédent) ;
- **Les produits** sont passées de 26 M€ à 28 M€ entre les deux exercices, soit une progression de 7,7% (contre + 5,6% en 2003).

Les évolutions de l'exercice 2004 peuvent être présentées comme suit :

Concernant les charges, on relève :

- une augmentation des frais généraux du fait du développement des Cités de Toulouse / Lourdes, Myriam et Ste Monique ;
- une augmentation des frais de personnel de 7,6% liée au développement de l'activité et, notamment, à l'évolution des effectifs qui passent de 438 à 458 salariés ;
- une diminution de la dotation au compte de provisions de 30% ;
- une quasi-stabilisation des autres postes de dépenses (dotations aux amortissements, charges financières et charges exceptionnelles).

Concernant les produits, on constate :

- une augmentation très sensible des produits de tarification et annexes à hauteur de 10% du fait du développement des activités notamment à Pescheray et du développement du chiffre d'affaires d'Aubervilliers, de l'unité de production de Pescheray et du Rosier Rouge ;
- enfin, cette année, la participation du Secours catholique a accusé une baisse de 6% passant de 771 322 € en 2003 à 727 249 € en 2004. Elle représente 3% des charges de l'Association.

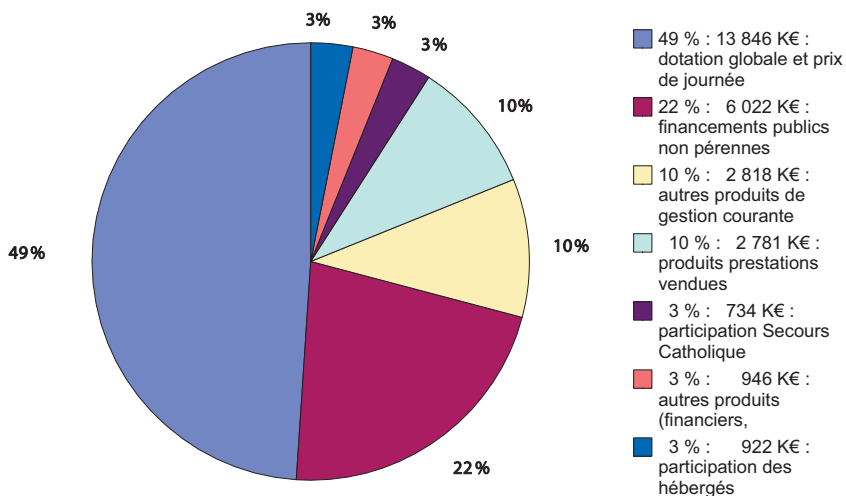
Tableau II - Compte de résultat

(en million d'€)

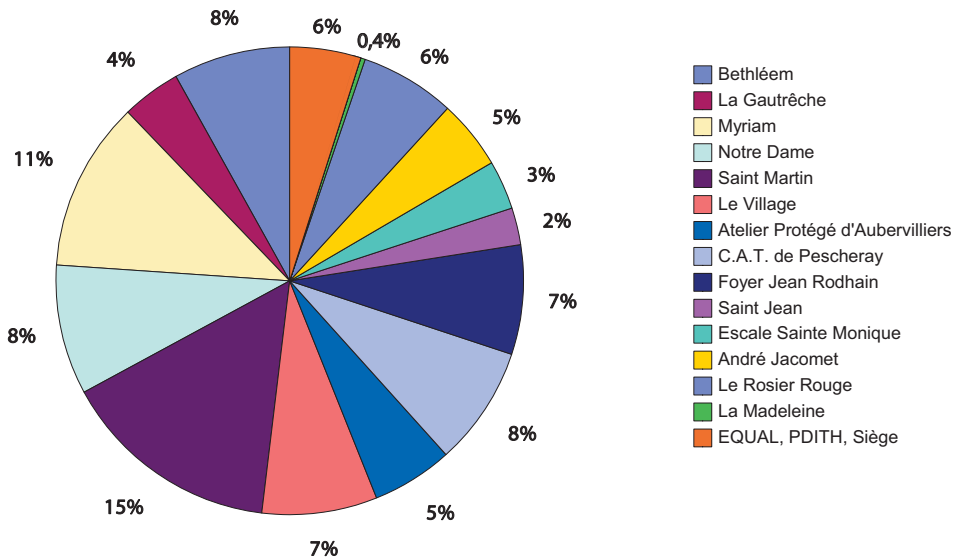
	2004	2003
Produits d'exploitation :		
Dotation globale et prix de journée	15,32	13,92
Produits commercialisés	1,94	1,76
Autres prestations	0,70	0,66
Participation Secours Catholique	0,73	0,77
Autres subventions	5,39	5,24
Reprises sur provisions et amortissements	0,69	0,49
Autres produits	3,04	2,92
<i>Total 1</i>	27,82	26,07
Charges d'exploitation :		
Achats et autres charges externes	7,54	7,18
Impôts et taxes	0,13	0,12
Charges de personnel	16,31	15,17
Dotation aux amortissement et aux provisions	1,86	2,02
Autres charges	1,12	1,13
<i>Total 2</i>	26,96	25,98
Résultat d'exploitation	0,85	0,14
Produits financiers	0,12	0,14
Charges financières	0,03	0,03
Résultat financier	0,09	0,11
Résultat courant avant impôt	0,94	0,24
Produits exceptionnels	0,13	0,17
Charges exceptionnelles	0,30	0,32
Résultat exceptionnel	-0,17	-0,15
Total des produits	28,07	26,07
Total des charges	27,30	25,98
Résultat comptable	0,77	0,09

La répartition des produits d'une année à l'autre reste sensiblement la même que l'an passé (cf tableau III ci-après).

Tableau III – Répartition des produits 2004



La répartition des charges par cité se présente comme suit :

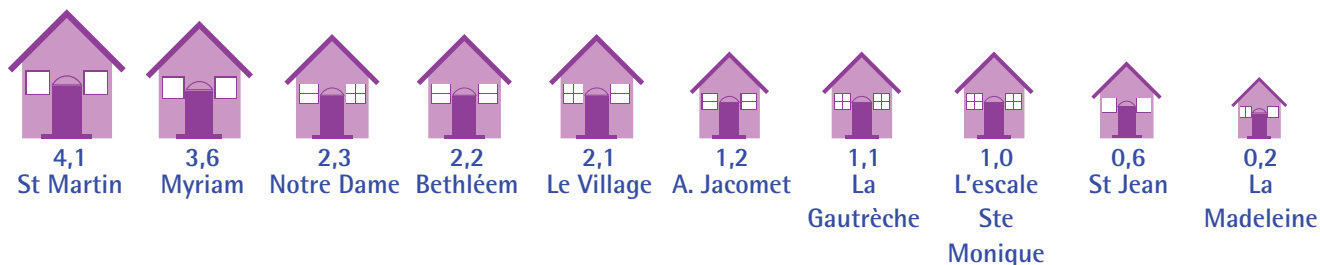


L'Association des Cités du Secours Catholique *une autre forme d'accompagnement*

Le budget de l'ACSC n'est pas intégré à celui du Secours Catholique

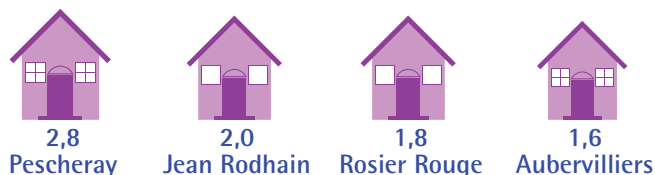
Budget total : 27,8 M€

■ 18,3 M€ sont utilisés pour l'hébergement social et l'insertion :



Cité St Martin : Urgence et insertion sociale pour isolés, couples sans enfants et familles, Accueil en chambre d'hôtels et collectif • **Myriam** : CHRS pour hommes seuls, Services d'accompagnement pour l'accès au logement, Service d'Urgence pour familles • **Notre Dame** : CHRS pour hommes seuls et Service d'hébergement, d'urgence et d'orientation • **Bethléem** : CHRS et Service d'urgence pour Familles • **Le Village** : CHRS pour jeunes de 18 à 30 ans, Crèche pour enfants issus de familles en difficultés et pour enfants du quartier, Accueil en chambre d'hôtels pour usagers de drogue • **A. Jacomet** : Centre d'hébergement d'urgence pour hommes seuls • **La Gautrèche** : CHRS pour jeunes 18-30 ans et Centre de formation pour jeunes adultes de 16-25 ans et chômeurs longue durée • **Saint Jean** : Résidences sociales (3) et Maison relais (1) • **La Madeleine** : Résidence sociale (1) et Service d'Urgence

■ 8,2 M€ sont utilisés pour l'Handicap et la Santé :



Peschery : C.A.T. accueillant hommes et femmes, Foyer d'Hébergement et service d'accompagnement pour personnes vieillissantes, Parc animalier, tourisme et ateliers agricoles • **Jean Rodhain** : Foyer d'accueil pour adultes handicapés mentaux profonds • **Rosier Rouge** : Accueil des familles de province ou de l'étranger accompagnant un parent hospitalisé et accueil de personnes malades • **Aubervilliers** : Atelier Protégé - Activités de sous-traitance en conditionnement (assemblage, pliage, collage, blister, etc...).

■ 1,2 M€ sont utilisés pour d'autres structures ou programmes :



Siège : Siège social, Equal, Iria Massabielle, projets en cours de réalisation

3 - Bilan

L'actif et le passif du bilan évoluent de 28 M€ en 2003 à 29 M€ en 2004 (+ 6%).

Les principales évolutions à l'Actif se situent sur

- Les valeurs réalisables (créances) : - **1 886 775 €** sont dues principalement à la diminution des subventions à recevoir. En 2003 il restait à percevoir en fin d'année la subvention de la Cité André Jacomet pour 979 560 € (celle de 2004 a été perçue entièrement à fin octobre 2004), des subventions sur la Cité Le Village pour 600 000 € (139 000 € pour la Crèche, plus de 320 000 € sur le dispositif de la Méthadone) et des subventions sur la Cité Saint Martin (pour 470 000 € sur l'Urgence)
 - Expliquant l'amélioration de la trésorerie (VMP comprises) : + 3 630 726 €
- Les acquisitions d'immobilisations 2004 ont été réalisées à hauteur de 1 632 000 € environ contre 1 500 000 € prévu au budget.

Les principales évolutions au Passif se situent :

- Sur les fonds propres : + **1 573 577 €**, augmentation s'expliquant principalement par l'encaissement de subventions : + 459 000 €. Dont 308 493 € sur l'UP de Pescheray (financement des travaux), par l'encaissement de produits financiers liés aux plus values réalisées sur les cessions de titres de placements de + 124 000 € et par l'excédent comptable 2004 de + 767 000 €.
- Sur les provisions : - 551 770 €.
- Sur les dettes : + 658 044 € se situant principalement sur les cotisations sociales de fin d'année réglées en début d'année suivante (Urssaf...) près de 500 000 € à laquelle s'ajoute l'évolution de la provision pour congés à payer (130 000 €).

Tableau IV
Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF				PASSIF			
	2004	2003	Variation		2004	2003	Variation
Actif immobilisé	16,4	16,5	-0,1	Fonds associatifs	21,5	19,9	1,6
Actif réalisable	3,1	4,9	-1,8	Provisions pour risques et charges - Fonds dédiés	2,0	2,6	-0,6
Actif disponible	9,9	6,3	3,6	Dettes	5,9	5,2	0,7
TOTAUX	29,4	27,7	1,7	TOTAUX	29,4	27,7	1,7

3 – Les Ressources Humaines

Les effectifs :

Cette année, notre effectif salarié a augmenté de 2,4%, hausse due au recrutement de l'équipe du Foyer d'hébergement rattaché au Centre d'Aide par le Travail de Pescheray, ainsi qu'à la prise en charge, pour la période hivernale, d'un service d'accueil d'urgence sur Toulouse.

Emploi / Bénévolat	Effectifs salariés*		Bénévoles	
	2004	2003	2004	2003
Cité André Jacomet	13	12	20	20
Atelier Protégé d'Aubervilliers	62	61	1	1
Cité Bethléem	44	48	0	4
C.A.T. de Pescheray – FH & SAVS	29	19	0	-
Escale Sainte Monique	14	13	5	6
Foyer Jean Rodhain	39	41	0	-
Cité La Gautrèche	21	23	2	4
Cité La Madeleine	5	1	1	
Cité Myriam	51	49	0	-
Cité Notre Dame	35	37	20	40
Cité Le Village	37	35	2	7
Cité Le Rosier Rouge	22	21	52	51
Cité Saint Jean	6	5	12	7
Cité Saint Martin	65	68	11	12
Siège (Conseil d'administration compris)	14	13	12	14
TOTAUX	457	446	138	166

* Effectif en nombre de personnes. L'Équivalent Temps Plein représentent en 2004, 433,81 ETP.

Effectif permanent (Contrat à Durée Indéterminée)	417	401
- dont Contrat Initiative Emploi	1	0
- dont Contrat Emploi Jeune	12	12
Nombre de salariés titulaires d'un Contrat à Durée Déterminée	40	45
- dont Contrat Emploi Solidarité	4	5
- dont Contrat Emploi Consolidé	1	2
- dont Contrat de Qualification	5	8
- dont Contrat Emploi Jeune	0	4

En matière de politique de recrutement, l'Association a généralisé la demande d'extrait de casier judiciaire, respectant ainsi les préconisations de la circulaire relative à la prévention des violences et maltraitements notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico-sociales accueillant des mineurs ou des personnes vulnérables. Cette mesure, qui correspond à une pratique répandue dans notre secteur, constitue avant tout, une mesure de protection du public accueilli.

La paie et la gestion du personnel

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2003, l'ensemble des paies de nos salariés est désormais réalisé sous notre nouveau logiciel, Alfa Grh, suite à l'intégration de la paie des travailleurs protégés et handicapés. Toutes nos opérations liées à la paie, sont donc effectuées par un seul et unique logiciel. Le service continue à optimiser ses méthodes de travail via les services déclaratifs sous Internet (Net-Entreprises) pour les cotisations sociales, et par un travail préparatoire à l'adhésion à la V.L.U. (versement en lieu unique). La première DADS-U (Déclaration annuelle des données sociales unifiées) et le premier bilan social sous Alfa Grh ont été exécutés, début 2004. L'année 2005 sera une année de bilan de l'utilisation de ce logiciel, en partenariat avec notre prestataire, Alfa Informatique. Avec deux années d'exploitation, nous avons le recul et l'expérience suffisante pour améliorer son utilisation et l'adapter à nos besoins, tout en continuant à exploiter les autres fonctionnalités de ce logiciel. La mise en place d'un nouveau logiciel de paie et d'administration du personnel est toujours une opération difficile à mener. Dans notre cas, les personnes l'ayant mis en place et assurant sa fonctionnalité depuis lors, ont réussi un travail délicat, car nous n'avons eu à déplorer aucune erreur bloquante du système de paie, et surtout, aucune rupture du système informatique.

Dans un autre domaine, l'Association étudie toujours la possibilité de rattacher son personnel du Centre d'Aide par le Travail de Pescheray au régime général de la sécurité sociale, le détachant ainsi du régime agricole de la MSA. Dans ce dossier, la question du rattachement des travailleurs handicapés au régime général sera également étudiée.

Notre Association s'intéresse également à la couverture complémentaire de ses salariés. Une étude a débuté fin 2004, dans le but de déterminer si les salariés disposaient globalement d'une couverture complémentaire santé et quelles étaient les catégories professionnelles ne disposant éventuellement pas de cette couverture complémentaire. Sur l'ensemble des personnes ayant bien voulu répondre à cette enquête (311 personnes), 13% ne sont pas couvertes par une complémentaire santé. Les salariés non protégés appartenant à des catégories différentes, aucune tendance globale ne peut donc se dégager de cette première enquête. Le travail continuera en 2005, par des études complémentaires sur ce sujet, et par des rencontres avec des prestataires. L'objectif de ce travail étant de déterminer si l'Association s'engage dans la mise en place d'un régime obligatoire de complémentaire santé.

Conventions Collectives

En juillet 2004, nous avons appliqué la seconde phase de la rénovation de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, qui prévoyait un reclassement en deux temps pour certains salariés, avec l'application d'un coefficient provisoire entre juillet 2003 et juin 2004, le coefficient de rémunération définitif n'étant appliqué qu'à compter de juillet 2004.

En fin d'année 2004, le siège de l'Association et les directions d'établissements de la Cité Saint Jean et du Centre Ney ont également travaillé ensemble en vue du changement des accords collectifs de travail applicables dans ces deux établissements. Appliquant la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 et les Accords CHRS, l'Association a le projet de transférer progressivement les établissements régis par les Accords CHRS sous Convention 51. Fin 2004, ce changement a concerné les établissements Cité Saint Jean et Centre Ney, pour application à compter du 1er janvier 2005. Un travail d'étude pour le passage d'autres établissements de l'Association sous la Convention 51 continuera en 2005 ; ces études concerneront le siège social, la Cité Bethléem et la Cité La Gauthrèche.

De par son histoire, l'ACSC applique deux types d'accords collectifs de travail. Sa volonté est donc, de n'appliquer qu'une seule et unique convention à l'ensemble des salariés. Notre choix s'est porté sur la CCN51, dont le champ d'application est plus vaste que les Accords CHRS. De plus, certains établissements n'entrent pas dans le champ des Accords CHRS, alors que les structures gérées par les Accords CHRS peuvent se voir appliquer la CCN51.

Les négociations sociales

Fin 2004, les discussions entre employeur et organisations syndicales ont débuté en ce qui concerne la négociation à venir de la « journée de solidarité », cette journée devant être effectuée par l'ensemble des salariés de notre Association avant le 30 juin 2005.

Les discussions entre employeur et organisations syndicales se poursuivront en 2005, avec, entre autres, la négociation des protocoles préélectoraux pour le renouvellement des instances représentatives du personnel : Comité d'Entreprise et Délégués du personnel.

La formation professionnelle continue

Nous avons consacré, au titre du plan de formation, un montant de 152 000 € contre 142 000 € en 2003, versé aux organismes collecteurs Promofaf et Uniformation. L'organisation de stages a bénéficié à 166 Salariés contre 129 en 2003, 96 femmes et 70 hommes. Le nombre d'heures de formation a été de 7 070 heures, ce qui représente une légère diminution du nombre d'heures moyen de formation par stagiaire, en comparaison avec 2003, correspondant au choix de l'Association de moins privilégier les formations longues. Cette année, les formations ont concerné : 12 travailleurs protégés, 39 cadres et 115 employés.

En 2004, l'Association a élaboré son plan de formation en fonction d'axes de formation associatifs et d'établissement, pour répondre aux besoins exprimés par les salariés et recueillis, entre autres, auprès des instances représentatives du personnel. Les axes de formation associatifs pour 2004 étaient les suivants : « formation à la gestion de l'agressivité des usagers » (individuelle ou collective), poursuite des formations à « l'évaluation des actions et de la qualité des prestations » à l'attention des cadres intermédiaires et des directeurs d'établissements, promotion de la Validation des Acquis de l'Expérience auprès des salariés, et formations générales à l'utilisation de logiciels pour les équipes administratives, éducatives et sociales.

D'autre part, l'Association a mis en place en 2004, une formation dont le thème était « l'évaluation de la qualité des activités et des prestations des établissements », formation généraliste souhaitée par les équipes et rejoignant les obligations découlant de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Cette formation a concerné l'ensemble des établissements, à raison d'un

cadre par structure, avec restitution lors d'une journée de travail à l'ensemble des cadres de l'Association, du travail d'évaluation réalisé par chacun. Ce stage de formation sera reconduit sur 2005.

Enfin, la loi relative à la formation professionnelle de mai 2004, nous a incités à construire différemment notre plan de formation 2005, en précisant pour chaque type d'action de formation s'il s'agit d'une action de formation visant à l'adaptation à l'emploi, à l'évolution ou au maintien dans le poste ou encore au développement des compétences. Un des autres volets de cette loi concerne le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.). En fin d'année 2004, l'accord de branche relatif à la mise en œuvre du DIF dans nos structures n'était pas encore signé. Une fois déterminées les modalités de mise en œuvre du DIF au niveau de la branche, nous pourrions commencer à travailler sur sa déclinaison au sein de notre Association.

Les Instances Représentatives du Personnel

Le Comité d'Entreprise s'est réuni 11 fois durant l'année 2004 et a été informé et consulté régulièrement sur les projets en cours. Il a pu aussi faire remonter telle ou telle préoccupation des salariés.

Le CHSCT s'est rendu dans 4 Cités en 2004, dans le cadre de ses prérogatives. Il a pu rencontrer les équipes de la Cité Le Village, de la Cité Bethléem, du CAT de Pescheray et de la Cité Myriam.

IV – La vie des Cités

Atelier d'Aubervilliers

Activités de sous-traitance en conditionnement à façon et mécanisé (blister, skin pack) et en façonnage d'imprimerie (assemblage, pliage, collage, etc...).

Capacité de places pour Travailleurs handicapés : 60 places

■ Actualité de l'année

Le chiffre d'affaires a connu une croissance de plus de 9% et le résultat de l'exercice reste très nettement positif pour la cinquième année consécutive. Ce bon résultat confirme ainsi le redressement de l'atelier et la validité des options de développement retenues en 2000.

Toutefois les marchés de l'établissement se situent sur des secteurs où les risques conjoncturels sont désormais permanents. Le conditionnement et le façonnage d'imprimerie sont deux activités pour lesquelles les délocalisations constituent une pratique courante. Ainsi, notre principal client de conditionnement sous coque plastique a transféré toute sa production dans le sud de la France. Bien que l'Atelier ait peu de possibilités de peser sur de telles évolutions, une réaction commerciale a été cependant conduite en vue de mettre tous les atouts de notre côté en cas de possible reconquête de ce marché. Aujourd'hui notre action a porté ses fruits et nous avons pu récupérer la totalité du marché concerné. De plus, nous développons avec ce client de nouvelles gammes de conditionnement.

Par ailleurs, l'Atelier a pu redéployer notre capacité de production sur d'autres types de produits. Nous avons progressé dans le domaine de la PLV (publicité sur le lieu de vente) et de la logistique, en fournissant des prestations de plus en plus complètes, allant jusqu'au traitement informatique des expéditions de nos clients. Cette évolution répond à une demande croissante et permettra à terme de déployer plus largement nos prestations de services dans des domaines à plus forte valeur ajoutée, où la proximité et la réactivité restent déterminantes.

■ Les ressources humaines

L'effectif a connu une évolution positive. Nous avons embauché 9 personnes à temps plein. Au 1^{er} janvier 2005 l'effectif inscrit était de 61 personnes, comprenant 7 encadrants, et 54 travailleurs handicapés.

Un point important en 2004 consiste dans l'embauche en novembre d'un Responsable de production. Ce cadre sera le référent prioritaire pour l'ensemble des salariés de l'atelier, agents de production et encadrants.

Le budget de formation de 2004 a été consacré à un stage en intra d'une semaine sur «la démarche qualité», un salarié a passé son permis cariste, et un groupe a suivi la formation de calcul comptage.

L'essentiel du budget de formation sera à nouveau réservé à nos salariés handicapés en 2005.

■ Chantiers et projets

- L'exercice 2004 a vu la mise en service progressive des nouvelles surfaces d'atelier. La réorganisation de l'ensemble de l'établissement s'est poursuivie et stabilisée.
- De nouvelles embauches de travailleurs handicapés sont prévues.
- Le projet de l'année à venir est la rénovation de la partie la plus ancienne des locaux, avec une remise à niveau des équipements tels que la préparation des repas et la création de douches, ceci s'accompagnant d'un programme important de formations concernant l'hygiène et la sécurité.

Cité Bethléem

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour familles et Accueil d'urgence pour les familles.

Capacité d'accueil : 30 à 35 adultes de 18 à 50 ans ; 40 à 45 enfants et adolescents

■ Actualité de l'année

Quelques constats :

Le problème du logement et de l'hébergement ne cesse de s'aggraver si l'on considère le nombre de demandes d'entrée en CHRS que nous recevons en augmentation croissante. (+19% par rapport à 2003, soit une moyenne de près 100 demandes par mois).

Nous avons réalisé 36972 journées d'hébergement, CHRS et accueil d'urgence confondus, auxquelles il faut ajouter 177 nuitées en accueil hivernal en novembre et décembre. Les taux d'occupation sur le CHRS et l'accueil d'urgence sont respectivement de 99,1% et de 106,%. Sur un total de 100 lits (CHRS + Urgence), nous avons eu 82 personnes entrantes et 81 sortantes.

Il faut noter que, quel que soit le cadre dans lequel la famille est accueillie (CHRS, urgence, accueil hivernal), elle bénéficie des mêmes services et de la même qualité d'accompagnement.

Nous faisons le même constat qu'en 2003 : la durée d'hébergement s'allonge, ce qui est dû au manque de logements. Cette réalité est préoccupante à plusieurs titres : risque de démobilisation de la famille ne voyant pas ses efforts aboutir, essoufflement dans l'accompagnement qui n'est plus nécessaire, impossibilité d'accueillir de nouvelles familles.

■ Les ressources humaines

L'année 2004 a été marquée par plusieurs départs de salariés pour des raisons diverses. Les départs simultanés du directeur

et de la directrice adjointe ont eu un impact important sur le fonctionnement de la cité puisqu'ils ont conduit les chefs de service à interrompre plusieurs chantiers en attendant l'arrivée d'un nouveau directeur.

La démarche qualité engagée en 2003 s'est poursuivie jusqu'en septembre 2004. Un manuel de procédures socio-éducatives sur le parcours type d'une famille accueillie en CHRS ou en urgence est en cours. Ce manuel sera complété par un cahier des procédures propres à chaque service. Ce travail vise à harmoniser les pratiques d'intervention auprès de chaque famille.

Le service emploi

Nous constatons une forte progression de l'accès à l'emploi des hébergés en fin d'année 2004 ce qui ouvre des perspectives pour le relogement.

Le service éducatif

La cité accueille de plus en plus d'adolescents. C'est une réalité à prendre en compte en raison notamment de l'éloignement géographique de la cité : le problème de l'occupation de ces jeunes se pose notamment le week-end.

■ Chantiers et projets

- Une réflexion sur la réorganisation des services est en cours, ainsi que la poursuite de la démarche qualité.
- Le projet pédagogique du service crèche et du service scolaire devrait être élaboré.

Centre d'Aide par le Travail Domaine Zoologique de Pescheray

Activités tournées vers le tourisme (domaine zoologique, swin-golf, restauration, animations pédagogiques) et vers des ateliers agricoles (production de pommes, menuiserie, espaces verts et forêts). Capacité d'accueil du CAT : 69 personnes travailleurs handicapés hommes et femmes Foyer d'hébergement en substitution de familles d'accueil vieillissantes (17 places) et Service d'Aide à la Vie sociale (SAVS) pour 17 personnes.

■ Actualité de l'Année

L'extension des activités socio-éducatives

Début 2004, une Résidence d'hébergement, située au cœur de la commune, a accueilli 13 résidents, travailleurs handicapés issus du CAT. Après s'être approprié le projet pédagogique, l'équipe éducative s'est attachée à faciliter l'intégration dans le village de toutes les personnes qui ont été accueillies dans cette nouvelle structure.

Un service d'aide à la vie sociale (SAVS) s'est ouvert. Disponible pour les personnes en situation de handicap du CAT, ce service contribue au maintien à domicile.

Le CAT s'est vu octroyer 5 places supplémentaires, portant l'effectif des travailleurs à 69. Le Foyer d'hébergement a lui aussi obtenu une extension de 4 places.

Le déficit a été réduit à 71 K€ en fin d'année grâce à l'apport d'une enveloppe budgétaire ponctuelle de la DDASS d'un montant de 55 K€.

■ Les Ressources Humaines

Des mouvements de personnel et une augmentation de l'effectif:

11 personnes ont été recrutées pour assurer les missions du Foyer d'hébergement et du SAVS (Service d'aide à la vie sociale).

L'effectif du personnel, hors travailleurs handicapés, est ainsi passé de 19 à 30 dès le début 2004. Cette évolution offre aux usagers-travailleurs un accompagnement plus complet.

Une équipe de direction composée de 2 chefs de service éducatif et de 2 chefs de service technique entoure le directeur. Elle assure désormais l'animation des personnels sur les diverses

missions éducatives et techniques de l'établissement.

Une professionnalisation des ateliers de production du CAT:

Des investissements conséquents sont engagés. Ils améliorent considérablement les supports de travail que nous avons à développer, à adapter ou à pérenniser pour les faire correspondre aux personnes en situation de handicap qui viennent au CAT trouver les voies d'une insertion.

Ces investissements sont possibles grâce au soutien du Conseil d'Administration de l'ACSC, à l'apport de subventions substantielles de partenaires et au dynamisme des équipes qui, par leur travail, commencent à apporter à l'établissement quelques résultats financiers réinvestis rapidement sur les ateliers.

Un complexe Restauration s'est ouvert afin de satisfaire les besoins du marché et d'accroître par la même occasion le nombre de visiteurs. Il est aménagé afin que les travailleurs du CAT, y jouent un rôle valorisant par des métiers adaptés à leurs capacités.

■ Réflexions, chantiers futurs

- L'orientation est donc prise pour que le parc animalier s'inscrive parmi les établissements zoologiques concurrents tout en le modernisant avec et pour les personnes en situation de handicap d'un CAT...
- Ainsi, depuis fin 2004, le parc animalier et son action touristique font l'objet d'une réflexion afin d'engager à court terme, la professionnalisation incontournable des postes proposés aux personnes en situation de handicap comme celle des moniteurs et monitrices qui y sont affectés.

Cité André Jacomet

Centre d'Hébergement d'Urgence pour hommes seuls et accompagnement social

Capacité d'accueil 130 places – Entièrement rénové en 2004

■ Actualité de l'année

La Réhabilitation du Centre Ney – Cité André Jacomet

Créé en 1996, pour une durée estimée de quelques années, le Centre d'hébergement d'urgence dit « Centre Ney » disposait de 140 places pour accueillir des hommes seuls, sans condition, en lien avec le 115. Installé dans des locaux industriels qui n'étaient pas conçus pour l'accueil du public (chambrée de 2 à 9 lits, sanitaires insuffisants), il devenait vital de réaliser des travaux.

Les travaux

Aussi, fort de ce constat, dès 1999, un projet de réhabilitation travaillé, préparé et amendé avec les hébergés et un cabinet d'architecte a vu le jour. C'est le premier centre d'hébergement d'urgence entièrement réhabilité. Les personnes disposent à présent de locaux adaptés. Les chambres, 72 au total, sont de 1, 2 et 3 lits. 3 chambres de deux lits sont réservées aux personnes souffrant d'un handicap moteur (temporaire ou définitif). Les sanitaires répondent aux critères d'hygiène, d'intimité et de salubrité. Toutes les chambres sont pourvues d'une armoire fermant à clé. Une laverie, des salons, une bibliothèque,... complètent l'accueil que l'on doit à toute personne.

La vie de la Cité s'est donc faite au rythme et aux besoins des travaux de rénovation, passant de 140 personnes hébergées à 90, puis à 0 sur le site.

L'année fut particulièrement riche et éprouvante avec trois déménagements et deux emménagements dans des lieux que l'équipe n'avait pu totalement investir et s'approprier. Toutefois, elle s'est déroulée sans gros heurts ni trop de déboires pour trois raisons :

La première : La capacité des hébergés à s'adapter aux circonstances et aux événements. Les personnes qui n'ont rien, sont trop dépourvues d'exigences et subissent sans rechigner. Se

déplacer à l'autre bout de Paris, dormir dans des dortoirs, sur des lits superposés, emmener ses sacs du jour au lendemain dans un autre lieu inconnu, avec des horaires, des organisations différentes, c'est, en somme, leur lot quotidien.

La deuxième : La solidarité associative est heureusement bien présente, puisque la « Mie de Pain », a accueilli l'activité avec 170 lits, puis le « Centre Espoir de l'Armée du Salut », la « Cité Notre Dame » et la « Cité Myriam » ont pris la suite, quand la solution envisagée de déplacer le « Centre d'Hébergement d'Urgence » à Auxerre a dû être annulée au dernier moment. 60 personnes ont été accueillies dans 3 structures différentes. Ainsi, il n'y a pas eu un seul jour de fermeture de l'accueil à la Cité pendant l'année.

La troisième : L'équipe s'est mobilisée pour y parvenir. L'essentiel a été préservé : maintenir l'activité dans les meilleures conditions possibles en soutenant une dynamique forte. Cette expérience restera un souvenir professionnel fort.

Pendant cette période, nous avons mesuré l'importance pour notre public de ne pas être à la rue, et de bénéficier toujours de places d'hébergements.

Le nombre de journées réalisées tient compte de nos différentes capacités d'accueil. 43 597 nuits réalisées représentant 96,72% du taux d'occupation. Compte tenu des difficultés, le bilan est considéré comme satisfaisant.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Un bilan exhaustif sera réalisé pour bien mesurer l'intégration des hébergés, des salariés et des bénévoles. L'inauguration de la Cité Jacomet est prévue le 25 mars 2005 en présence des nombreux acteurs de cette rénovation.
- Un projet d'ouverture d'un Centre d'Hébergement d'Urgence pour femmes, « Magenta » dans le 10^{ème} arrondissement en lien avec la Cité St Jean correspondant à l'accroissement de ce type de public, est à l'étude.

Cité Escale Sainte Monique

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour femmes et enfants

Accueil d'Urgence pour femmes et enfants

Capacité d'accueil : 77 personnes (35 femmes et 42 enfants)

■ Actualité de l'année

Afin d'être au plus près des réalités vécues par les femmes et les enfants hébergés par la Cité et de remédier à leur situation, un groupe d'échange de savoirs avec d'autres associations du département accueillant des personnes également atteintes par la précarité sociale s'est mis en place.

Le partenariat s'est renforcé avec la Délégation du Secours Catholique (entre autres, par rapport aux droits des étrangers) et la Banque alimentaire.

De nombreuses actions en Préfecture, au Ministère, ont été menées pour défendre le droit au logement et les financements ALT, FSL et CHRS.

Le taux d'occupation est en hausse : 99% sur le CHRS et l'hébergement d'urgence en relais du 115. Prouvant par là même, à la fois la pertinence du projet mais aussi l'accroissement de la précarité.

La Cité s'est efforcée de développer l'insertion par l'emploi sur la région, le revenu salarial étant une nécessité pour l'obtention d'un logement.

Le Transport : La question du transport se pose de manière cruciale dans le Val d' Oise, or, celui-ci est indispensable dans le cadre du processus d'intégration. Par exemple, pour se rendre aux administrations de Cergy-Pontoise, il faut passer par ... Paris: un trajet qui dure 2 heures et qui est très onéreux. Les pôles commerciaux sont également mal desservis, impliquant des trajets difficiles et longs pour les femmes avec enfants.

On comprend la fatigue engendrée par la perte de temps, le mauvais confort de ces transports, qui aggravent les conditions de vie de ces femmes qui doivent pouvoir « aller vite » entre leurs différents trajets : une nourrice, un hôpital, des administrations, une PMI, avec de vastes contraintes d'horaires liées à leur emploi (travail à temps partiel, tôt le matin et tard le soir, par exemple).

On constate alors leur épuisement lorsqu'elles pourraient sortir pour un temps de loisirs avec leurs enfants. C'est pourquoi, dans un souci de soutien à la parentalité, nécessaire au vu des situations très difficiles que vivent les mères, les équipes ont proposé des loisirs et animations par thème et la mise en place d'ateliers adultes et enfants.

■ Les Ressources Humaines

L'ensemble des acteurs de la Cité – personnes bénévoles, hébergées, salariées- a continué à réfléchir, sur la portée potentielle des écrits professionnels .

Le personnel a eu l'occasion d'exprimer ses difficultés face à ce travail d'écriture. Ainsi, à partir d'échanges d'idées, de savoir-faire au sein de l'équipe, certains blocages portant sur la transmission écrite ont été levés et ont ainsi, permis l'amélioration de l'organisation du quotidien.

Dans le cadre d'une démarche d'évaluation de la qualité des prestations que les personnes accueillies sont en droit d'attendre, un questionnaire de satisfaction a été remis à chaque hébergée et a permis de recueillir de façon anonyme l'avis des personnes hébergées sur l'Escale Ste Monique.

Une formation collective assurée par un intervenant extérieur, « Afrique Conseil », pour l'ensemble du personnel a permis un réel ajustement des actions afin de satisfaire des bénéficiaires d'origines culturelles très diversifiées.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Transformation de 42 places HU, ALT, FSL en places CHRS, 72 places sur 77 seront donc agréées CHRS ;
- Réaménagement du projet d'établissement en fonction de cette nouvelle réalité ;
- Achat de la propriété.

Foyer Jean Rodhain

Foyer d'Accueil pour adultes handicapés mentaux profonds organisé en fratrie.

Capacité d'accueil : 40 adultes en internat, 7 adultes en Externat, 1 place en accueil d'urgence

Une fratrie dédiée aux personnes handicapées vieillissantes.

Objectif : par le biais d'atelier d'activités et ludiques, prise en charge et accompagnement des résidents pour leur plein épanouissement.

■ Actualité de l'année

Outre la poursuite des activités habituelles (atelier électricité, réseau et voirie, élevage, espaces verts, menuiserie, peinture entretien, ménage) et ateliers ludiques et « intellectuels » (lecture-écriture ; équitation, pêche, footing, VTT, judo, natation, gymnastique, musicothérapie, ...), la Cité n'en a pas moins poursuivi la réalisation des applications de la Loi du 2 janvier 2002 (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, projet d'établissement, évaluation du projet des résidents, ...)

Ainsi, aussi bien en internat qu'en externat, un travail sur le projet individuel a été réalisé, basé sur ses capacités et incapacités et sa logique de fonctionnement. A partir de ces constats, des objectifs généraux et opérationnels à atteindre en fratrie, en atelier et lors des activités sont fixés. Ils portent sur des points précis évaluable dans le temps.

Cela permet de définir ensemble un projet de vie pour ces personnes, de mieux connaître leurs aspirations sans les brusquer.

Un grand moment partagé par tous, a été, le départ en vacances d'une semaine dans un gîte en mai et juin 2004 par fratrie. Accompagné par les animateurs de vie familiale, c'est un vrai moment de détente à l'extérieur du Foyer : visite de parcs, châteaux et sorties diverses rythment le séjour, qui plaît beaucoup aux personnes accueillies.

Un nouvel atelier a été créé fin septembre 2004 : « le labo photo ». Il permet aux participants d'apprendre à faire des photos et à effectuer leur développement. 18 résidents participent à cet atelier.

A l'internat : Deux décès, cette année, sont le signe d'un vieillissement des personnes accueillies, entraînant la nécessité d'un travail sur la prise en charge d'adultes en section FAM (type

maison médicalisée) pour un petit nombre.

C'est toujours avec beaucoup de difficultés que l'équipe « perd » les adultes qu'elle a encadrés depuis vingt deux ans !

A l'Externat : La loi 2002 et tout ce qui en découle, obligent à mettre l'accent sur la liberté de chacun. Ainsi, une externe a désiré partir. Son tuteur, sa famille et l'institution savent que cela est très dommageable mais il n'est pas possible d'influencer sa décision.

Une personne occupe la place d'accueil d'urgence pour des séjours d'une semaine. C'est l'occasion pour elle de vérifier ces capacités d'adaptation en internat et pour sa famille de prendre un peu de recul.

■ Les Ressources Humaines

Thierry DELANNE a rejoint l'équipe en tant que chef de service en février 2004.

Le foyer accueille tous les ans deux personnes en formations de contrat de qualification AMP (aide-médecin psychologique), qui bénéficie d'une formation auprès d'un public très particulier et qui sont un réel soutien à l'équipe.

■ Réflexions, chantiers futurs

- La prise en charge de plus en plus lourde due au fait du vieillissement des personnes accueillies entraînant un suivi médical important qui nécessiterait un personnel plus spécialisé (infirmière, aides-soignants) ;
- Ainsi, le chantier le plus important est la médicalisation d'un certain nombre de résidents dont l'état de santé est en voie de dégradation.

Cité La Gauthrèche

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour adultes de 18-30 ans (23 places).

Centre de formation professionnelle pour jeunes adultes et chômeurs de longue durée.

■ Actualité de l'année

Améliorer la qualité

Au C.H.R.S., le souci constant d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, appuyé par une visite d'inspection de la DDASS en Janvier 2004, s'est traduit de plusieurs manières :

- Début d'un travail sur l'évaluation des activités et du suivi,
- Mise en place des outils de la Loi 2002-2 : contrat de séjour – Livret d'Accueil – Règlement de fonctionnement ;
- Une recherche systématique de liens avec les familles des jeunes hébergés ;
- Un partenariat plus soutenu avec les services de psychiatrie qui suivent les usagers ;
- Des activités culturelles et de loisirs plus ouvertes sur des partenariats extérieurs.

Au Centre de Formation, avec l'appui d'une consultante externe (bénévole), c'est toute l'organisation concrète du travail qui a été réaménagée :

- Grilles d'évaluation pour tous les ateliers techniques et pour la formation générale, désormais appelée « espace d'information et d'orientation » ;
- Travail sur la qualité des ateliers ;
- Partenariat avec l'organisme de formation « Retravailler » à Cholet (S.I.F.E. Travailleurs handicapés).

Répondre aux besoins

Le nombre de demandes d'admission et le nombre d'entrées, tant sur le C.H.R.S. que sur le Centre de Formation, le traduisent bien : les besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes et jeunes adultes en grande difficulté sociale et professionnelle vont croissant sur la Région. 100% de taux d'occupation sur les diverses actions (PAPIL, SIFE et TRACE) du Centre de Formation, 97.25% au C.H.R.S. (le plus fort taux depuis son ouverture en

1996), tels sont les chiffres 2004.

En Juin 2004, nous avons adressé un questionnaire à 275 de nos partenaires sur « les besoins des personnes en grande difficulté sociale » : 55 réponses nous sont parvenues mettant en avant les besoins :

- En hébergements durables (lieux de vie, maison-relais...)
- En Centre de réinsertion par le Travail (C.A.T., Ateliers Protégés, entreprises d'insertion...)
- En accompagnement de jeunes et adultes ayant des difficultés psychiques.

Diminuer les coûts

La situation financière de l'Etablissement, préoccupante depuis des années, nous a amenés à agir en plusieurs directions :

Rationaliser les dépenses de fonctionnement sans nuire à la qualité de nos prestations ; diminuer les charges de personnel ; rechercher de nouveaux projets.

Une Commission interne dite « **Projet d'Etablissement** » travaille depuis deux ans ; un groupe de travail mixte composé de représentants de l'Association des Cités du Secours Catholique et des cadres de La Gauthrèche se réunit depuis fin 2003. Enfin, en Juin 2004, La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse nous a proposé de créer sur le site de La Gauthrèche un Centre Educatif Fermé pour mineurs de 13 à 16 ans.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Projet de Centre Educatif Fermé ;
- Réorganisation du CHRS et du Centre de Formation ;
- Poursuite du travail sur l'évaluation des actions ;

Fin de la mise en place des outils créés par la Loi du 2 janvier 2002 (Conseil de Vie Sociale, Projet d'Etablissement,...).

Cité La Madeleine

Résidence Sociale à Lourdes : 10 logements

Accueil hivernal d'urgence à Toulouse/Capacité d'accueil : 19 personnes

Accueil d'Urgence pérenne pour femmes isolées et couples : 37 personnes dont 5 couples

En cours : maison relais, résidence Sociale, multi-accueil enfants

■ Actualité de l'année

Résidence Saint Henri Sainte Nathalie

L'année 2004 est la première année de fonctionnement total de la Résidence Saint Henri Sainte Nathalie.

En avril, un maître de maison uniquement attaché à la résidence a été détaché du Secours Catholique.

En 2004, le travail de partenariat local autour de la Résidence Saint Henri Sainte Nathalie a été maintenu. Ainsi, la résidence participe au groupe de travail relatif à la mobilité sur Lourdes.

Enfin, cette première année de plein fonctionnement a démontré également la fragilité des personnes demandant à entrer dans la Résidence. Par conséquent, le public logé est souvent loin d'une dynamique d'insertion. La question de l'adaptation de l'outil résidence sociale se pose parfois.

Ensuite, le développement de la résidence lourdaise s'est fait en parallèle des autres projets toulousains de l'Association des Cités. En novembre, le poste de Chef de service s'est transformé en poste de Direction afin d'assurer la gestion de la nouvelle Cité « la Madeleine ». Celle-ci comprend, la résidence Saint Henri Sainte Nathalie, l'Accueil Hivernal d'Urgence « Madeleine » à Toulouse ainsi que les futurs projets sur cette même ville :

A Toulouse, ouverture de l'accueil hivernal d'urgence « La Madeleine »

La délégation du Secours Catholique de Toulouse gère, depuis deux hivers, un accueil d'urgence dans les locaux de « la Madeleine », activité déjà mise en place depuis plusieurs années sur un autre site.

Dans le cadre de la coopération, Secours Catholique, ACSC, et

dans l'attente du montage du projet pour ce bâtiment, l'ACSC a repris la gestion de l'accueil hivernal d'urgence « Madeleine », pour la période hivernale (2004/2005).

Financé intégralement par la DDASS de Haute Garonne, le dispositif « la Madeleine » accueille 19 personnes (10 hommes, 3 couples et 3 femmes) de 19H à 8H, 7 jours sur 7. Les personnes sont orientées par le 115 de Toulouse, pour une durée de 30 nuits.

Le travail d'accueil et d'animation auprès des hébergés par les salariés est soutenu par une équipe de bénévoles du Secours Catholique qui vient renforcer la convivialité des lieux.

A Toulouse, la mise œuvre du projet de maison relais, résidence sociale et crèche se réalise enfin puisque la cérémonie de la 1ère pierre, actant le lancement des travaux de rénovation, aura lieu le 18 mars 2005.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Reprise de l'Activité logement de la Délégation de Toulouse : 20 logements conventionnés au titre de l'ALT ;
- Création d'un Accueil d'Urgence pour femmes et couples sur Toulouse au 15 avril 2005, faisant suite à l'abandon de cette activité par l'Association toulousaine qui en assurait la gestion ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet Peyrolières : 22 logements Résidence Sociale et Maison Relais et Structure Multi Accueil Jeunes Enfants de 25 berceaux dont l'ouverture est prévue en 2006 ;
- Projet de création d'une Maison Relais de 13 logements, le projet Belfort dont l'ouverture est prévue en 2006.

Cité Myriam

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour 106 hommes seuls.

Services périphériques (logements « passerelles » ; Mod'Si _module d'accueil pour personnes et/ou familles souffrant du VIH_). Accueil d'urgence pour familles pérenne, accueil d'urgence hivernal pour femmes et enfants. Accueil d'urgence pour personnes isolées.

■ Actualité de l'année

La Cité a célébré avec les hébergés la cinquantième année d'accueil et d'hébergement de personnes en difficulté, mettant en exergue les actions et partenariats développés à la Cité Myriam et les liens privilégiés avec le Secours Catholique.

Le partenariat inter Cités, inter Associatif, et avec la Délégation du Secours a été maintenu très actif pour toutes les actions de retour à l'emploi des hébergés : EQUAL, C2DI, CARRIERES ;

Le MODSI a obtenu l'agrément CROSMS et le financement pour accueillir 15 personnes atteintes par le VIH : soit 5 personnes de plus et l'obtention d'un poste pour leur accompagnement.

■ Deux accueils d'urgence pour famille à la Cité Myriam

La Cité a ouvert deux lieux d'accueil et d'hébergement. Celui des « Rosières » à Bagnolet qui a fonctionné toute l'année 2004 et qui accueille des familles en urgence pour une durée de 15 jours renouvelables (deux mois au maximum). Par la suite, la Cité Myriam a été sollicitée par la DDASS et la Mairie pour faire fonctionner un autre accueil pour familles pendant la période hivernale à Montreuil « l'accueil hivernal de la Fédération » pour des femmes enceintes ou des familles en rupture d'hébergement pour une durée de 15 jours non renouvelables.

Dans ces deux structures, qui ont reçu, l'une 63 familles pour des séjours de deux mois et l'autre 147 pour des accueils de 15 jours, Il est à noter que plus de 30% des familles venaient pour la première fois dans un accueil d'urgence orientées par le 115, dont 18% pour des violences conjugales et 70% pour une perte d'hébergement suite à une rupture familiale ou amicale.

■ Les Ressources Humaines

La stabilité professionnelle des équipes éducatives et techniques a été un atout important pour cette année tant pour le personnel attaché au CHRS que pour celui des Services périphériques. Cela a permis de rester confiants les uns envers les autres, et dans le travail social professionnel pratiqué à la Cité, malgré les suites et les conséquences de l'agression dont a été victime un moniteur d'atelier en novembre 2003.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Une réflexion est menée autour des ateliers pour élargir leurs capacités d'accueil à des personnes d'autres Cités, et développer leurs interventions dans d'autres lieux de l'ACSC ;
- Des contacts ont été établis avec la Commission Sociale du Diocèse et les paroisses dont le parc immobilier pourrait être mobilisé pour les publics accompagnés dans les actions de la Cité ;
- Des pistes sont étudiées avec la DDASS dans les domaines sociaux et de la santé, et les partenaires associatifs du secteur sanitaire ou social pour améliorer les situations des personnes souffrant de troubles psychiques : projets d'appartements partagés ;
- Le CHRS a été sollicité par la DDASS et le ministère de la justice pour envisager d'accueillir des conjoints violents dans le cadre de procédures d'éloignement du domicile familial ;
- Les actes de violence qui marquent le fonctionnement et les salariés des institutions sanitaires en France sont aussi vécus à la Cité. Une formation est prévue sur ce thème.

Cité Notre Dame

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour hommes seuls.

Service d'Hébergement d'Urgence et d'Orientation.

Capacité d'accueil : 128 places en CHRS et 12 places en Urgence

■ Actualité de l'année

Cette année, la Cité a fêté son cinquantième anniversaire, moment inoubliable, plaçant les résidents au cœur de l'animation de cette journée... Première Cité créée par le Secours Catholique, par Mgr RODHAIN, son action est toujours justifiée, face à une augmentation constante de la précarité.

En 2004, le projet de réhabilitation de la Cité a été présenté au service de l'Etat (DDASS de Paris).

Ce projet proposera des conditions d'accueil dans le respect de l'intimité des personnes et le développement de la convivialité. Il vise aussi à ouvrir ses formes d'accueil aux couples et à offrir un lieu pour que les pères puissent accueillir leurs enfants.

Pour ne pas diminuer la capacité d'accueil (128 places actuellement), il est convenu de trouver 22 places à l'externe.

Equal : Le pilotage D'EQUAL Interface emploi, par la Cité, a favorisé la mise en œuvre de pistes de réflexion commune, ce qui a permis l'amorce d'un travail Inter Cités autour de l'accès à l'emploi pour les Cités Franciliennes. Malgré un bilan global d'accès direct à l'emploi largement inférieur aux objectifs à atteindre, l'expérience de ce projet a permis aux différentes équipes de pouvoir réfléchir sur les dispositifs de retour à l'emploi, de mutualiser des outils, partager des compétences et ainsi créer une dynamique Inter Cités.

Accueil associatif : En septembre 2004, nous avons accueilli quelques hébergés de la Cité Jacomet dans le CHRS, ainsi que l'équipe dans les anciens locaux du siège de l'ACSC. L'immersion de personnes dites relevant de la grande urgence, a permis pour un certain nombre d'entre elles de se projeter dans un parcours de réinsertion. C'est ainsi que 5 personnes sont restées au CHRS.

Une visite imprévue : A l'occasion de la remise du rapport annuel du Secours Catholique sur la France précaire par le prési-

dent du Secours Catholique, Mr Richer, la Cité Notre Dame a accueilli, le 16 novembre 2004, Mr Raffarin, Premier Ministre. Il a pu rencontrer et échanger sur un mode convivial avec quelques résidents de la Cité, sur leur situation par rapport à l'emploi.

Le CHRS : L'activité du CHRS s'est traduite en 2004 par un taux d'occupation de 94%. Nous observons que les séjours s'allongent de plus en plus. Outre l'accès au logement qui s'avère toujours difficile malgré un bon partenariat avec l'antenne logement de la Cité Saint Martin et la Cité Saint Jean, nous sommes confrontés à l'augmentation de pathologies lourdes parmi les résidents ainsi qu'à l'aggravation des problèmes de souffrance psychique pour lesquels il n'y a que peu de réponses, notamment pour l'orientation des personnes. Ce qui oblige à revoir les pratiques professionnelles sans nécessairement avoir tous les outils adaptés pour ces prises en charge.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Un manuel de procédure, reprenant les modalités d'actions mises en place a été proposé aux travailleurs sociaux. Cet outil de travail fera l'objet d'échanges et d'une réactualisation avec eux, tout au long de l'année 2005 ;
- L'étude de la faisabilité du projet d'évolution de la Cité Notre Dame par la transformation architecturale, l'externalisation de 22 places et l'accueil d'un autre public (couples sans enfants) se poursuivront ;
- La formalisation des ateliers inter cités relatifs à l'accès à l'emploi dans le cadre du projet Interface emploi aura lieu dans le courant de l'année 2005 ;
- La recherche de financement pour pérenniser le poste de médiateur culturel, véritable levier pour l'insertion est en cours.

Cité Le Rosier Rouge

Accueil des familles de province ou de l'étranger accompagnant un parent hospitalisé à Paris ou accueil de malades en sortie d'hospitalisation.

Capacité d'accueil : 92 chambres et 110 lits

■ Actualité de l'année

L'année 2004 a été marquée essentiellement par un taux de fréquentation exceptionnel : un peu plus de 41 000 journées d'hébergement pour un taux d'occupation de 102,5%, ce qui n'est jamais arrivé depuis l'ouverture de l'établissement (des chambres d'hôtels ont dû être réservées pour faire face aux engagements pris).

Il en résulte un équilibre de gestion et des moyens stables, depuis maintenant quelques années, ce qui permet d'inscrire les actions de la Cité dans la durée.

Des provisions importantes ont pu être constituées pour de gros travaux de réparation sur les toitures et les risques liés aux créances douteuses ont pu être couverts.

Le travail de l'équipe se voit, par ailleurs, de plus en plus affecté par les difficultés variables et évolutives des familles, indépendamment des problématiques propres à la maladie grave d'un proche. Des familles en grande précarité et au suivi social insuffisant, des personnes avec un projet d'installation en France Métropolitaine soit pour raisons de santé (devant la pénurie des soins dans le pays), soit pour des raisons sociales ou économiques.

Le Rosier Rouge participe également à de nombreux salons et noue des partenariats constants avec d'autres associations autour de l'hospitalisation.

Ainsi, il a été présent au salon Infirmier, du 3 au 5 novembre 2004, ce qui lui a permis de rencontrer de nombreux professionnels de santé et de leur faire connaître les services du Rosier Rouge auprès des familles d'hospitalisés et les difficultés rencontrées par celles-ci.

■ Les Ressources Humaines

L'équipe de salariés et bénévoles s'est engagée chaque jour :

- contacts avec les associations, les services sociaux, les

hôpitaux, accompagnements physiques lorsque nécessaire, en cas de décès, d'aggravation de santé ou tout simplement devant la difficulté à se repérer dans les transports ou dans la ville.

Chacun des 4 509 accueils assurés en 2004 a été différent : accompagnateurs, malades, venant pour la 1^{ère} fois ou depuis longtemps, séjours d'une journée ou de plusieurs mois, de province ou du Pacifique ou encore d'Afrique du nord ou subsaharienne.

Le Rosier Rouge reste encore un lieu de vie utile, où, dans cette circonstance particulière de la vie qu'est la maladie d'un proche, la solidarité se vit entre tous sans distinction d'origine et de moyens. Comme en témoigne ce courrier reçu : « [...] De votre maison, je retiendrai votre accueil, la disponibilité et le respect de notre souffrance. [...] Si un jour, par malheur, nous devons nous faire soigner en métropole, c'est vers vous que nous nous tournerions pour l'hébergement. Cette maladie de notre fille, nous a fait comprendre une chose, c'est que la maladie isole. »

■ Réflexions, chantiers futurs

- Sur le plan du développement, ou de l'adaptation au niveau des sollicitations, il y aura lieu de mener une réflexion à la fois quantitative et qualitative des demandes d'accueil restées sans réponse ;
- Il serait nécessaire de relancer les processus de recrutement des bénévoles, face à de nombreux départs prévus liés à l'âge, notamment pour l'activité accompagnements dans les trajets à l'hôpital : travail sur les offres de poste mais aussi avec l'extérieur ;
- Un travail d'articulation sera nécessaire autour du projet d'animation mis en place en 2004 et, après la suppression partielle du poste créé en emploi jeune, autour du pôle accueil et réception.

Cité Saint Jean

Résidence « sociale » et Maison-relais

Capacité d'accueil : 96 logements

■ Actualité de l'année

A travers son statut de logement temporaire, la Cité Saint Jean décline une palette de réponses adaptées soit pour des personnes dont le parcours d'insertion professionnelle se termine en attente de logement, soit pour des personnes dont les ressources sont issues principalement de la solidarité ; elles n'auront que peu de chances d'accéder à un logement et souffrent d'isolement.

L'année 2004 a été une année de transition entre une période de profondes modifications organisationnelles et un développement d'activité. Ce fut une période de recentrage financier pour assurer la pérennité d'un dispositif qui étendra son activité par l'ouverture en 2005 et 2006 de nouvelles résidences.

Si cette année fut l'étape indispensable pour démontrer la stabilité du projet et l'équilibre des réponses apportées aux personnes, elle permit de valider la nouvelle organisation dans le cadre d'une action où l'accompagnement social est au centre du dispositif avec une prise en compte de l'autonomie individuelle.

Aussi, l'accompagnement social lié au logement pour les Résidences Sociales s'est poursuivi selon les axes suivants :

- Apprentissage de l'utilisation du logement et des parties communes (s'approprier l'espace, utiliser les éléments offerts par le logement, veiller à son entretien, au bon usage des parties communes, au respect du voisinage, etc.)
- Intégration sociale dans le quartier (commerces, transports en commun, structures administratives, ...).
- Démarches administratives liées au logement et situation budgétaire.

Un suivi du relogement des résidents peut être réalisé. Une charte d'intervention est alors mise en place à la demande du bailleur pour une année.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux ont été amenés à intervenir

à plusieurs reprises, à la demande des bailleurs ou des intéressés, (sans charte d'intervention), dans des cas d'impayés, de problème de comportement ou de difficulté passagère.

Le travail de l'accompagnement en Maison relais est un peu différent, puisqu'il s'agit d'un logement personnel auquel est ajouté un accompagnement adapté pour des personnes souffrant de solitude : accompagnement global des pensionnaires dans leur vie et leur projet de vie, accompagnement par des mesures de convivialité, accompagnement spécifique pour les personnes désireuses d'intégrer un logement de droit commun.

La situation du relogement

Nous n'insisterons pas plus avant sur le manque de construction de logements sociaux et ses conséquences.

La Cité Saint Jean, avec l'aide de l'antenne logement de la Cité Saint Martin et d'autres partenaires, a réalisé 17 relogements en 2004, quand il en faudrait une trentaine.

■ Les Ressources Humaines

L'embauche d'un salarié ayant pour objectif de développer les ateliers supports et de constituer une nouvelle équipe de bénévoles, a été salutaire pour dynamiser ces moments de convivialité et assurer autour des résidents une animation relationnelle de qualité.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Consolidation de l'équipe de salariés avec l'embauche d'un chef de service et d'un travailleur social ;
- Deux nouveaux projets de Maison Relais : la résidence Daubigny ouvrira en juin 2005, le projet Magenta rue du Fb Saint Martin dans le 10^{ème} arrondissement verra le jour en 2006.

Cité Saint Martin

Accueil d'urgence et insertion sociale pour tout public.

Accueil en chambre d'hôtel et en collectif.

Accueil d'urgence court et moyen séjour et dispositifs d'insertion.

Capacité totale d'accueil : 259 places

■ Actualité de l'année

La spécificité de la Cité Saint Martin reste l'Hébergement d'urgence inconditionnel pour 63 % de ses lits contre 37 % de lits en Hébergement d'Insertion.

Partenariats locaux : Les dîners mensuels des SDF du 4^{ème} arrondissement initiés en 2003 sont devenus un moyen de rencontre régulier permettant pour certains d'envisager très progressivement un hébergement.

Un partenariat emploi avec la mairie du 4^{ème} a été proposé. La mairie a organisé une rencontre entre la Cité St Martin et le PDG du BHV afin d'envisager un service de proximité concernant l'emploi au bénéfice des usagers (celui-ci a démarré par des remplacements d'été).

Partenariat DASS Etat, un mandat de coordination professionnelle avec la psychiatrie à Paris : suite à la mission mandatée par la DDASS de Paris au Docteur MERCUEL (chef de service de l'hôpital St Anne) et à la Cité Saint Martin fin 2003, un travail au long cours s'est déroulé sur cette année 2004.

Les objectifs de cette co-coordination sont précis :

- Renforcer et dynamiser les liens de partenariat entre les acteurs (CHRS/CHU et secteurs psychiatriques)
- Impulser et animer des réunions de travail, des rencontres d'information et de formation
- Participer à l'élaboration de conventions de partenariats
- Mettre en place des outils de recueils de données -Etablir des indicateurs permettant l'évaluation des actions
- Rédiger un rapport d'activité.

Un petit groupe d'associations (Aurore, Armée du Salut, Emmaüs, MAAVAR et Prévention et Santé) soutient cette action.

Ce travail a aussi conclu à la nécessité de créer des lieux d'hébergements spécifiques pour ce type de population. Aussi, la

Cité a-t-elle soumis à la DASS, en partenariat avec le Secteur Psychiatrique Paris Centre, un projet d'hébergement à long terme en appartements (proposés par la Mairie de Paris) pour ces publics.

Le Conseil de la Vie Sociale : deux Conseils à la Vie Sociale se sont donc déroulés en 2004, avec élection de son président et vice-président. Sa composition : deux représentants par dispositif, soit 10 élus avec la direction (à titre consultatif) et le délégué du personnel.

Parti sur les questions matérielles qui hantent toute structure collective, il évolue maintenant sur des questions de fond ayant trait à l'emploi, le logement, le sens de la représentativité des usagers et le rapport aux professionnels de l'établissement.

Pour conclure, la première grande fête du 24 juin où les 259 hébergés (adultes et enfants) étaient invités, où statuts, rôles et fonctions des uns et des autres se sont entremêlés a laissé un souvenir ému.

Le lien social créé par les enfants notamment, a fonctionné pleinement au grand plaisir de toutes les personnes très seules en chambres d'hôtel qui redécouvraient une convivialité perdue depuis longtemps.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Conduire le projet d'hébergement de malades mentaux en appartements en ville sur des logements sociaux de la Ville de Paris (9 appartements) y compris son financement ;
- Travailler en lien avec les psychiatres et infirmiers du secteur psychiatrique ;
- Relancer le projet Mode de Garde adapté pour lequel, la Ville de Paris avait retiré son financement et qui vient d'être de nouveau accepté et recruter les assistantes maternelles.

Cité Le Village

Dispositif d'Hébergement pour usagers de drogue en programme de substitution (51 places)

Médiation culturelle et prévention VIH auprès des migrants

Crèche : 22 berceaux pour enfants issus de familles en difficultés médicales et/ou sociales et pour enfants du quartier

Le Fil Rouge : Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale pour jeunes de 18 à 30 ans : 22 places.

■ Actualité de l'année

Année mouvementée tant sur le plan des ressources humaines (fort turn over dans certaines équipes), que des craintes financières concernant certaines actions et des réalités dans la baisse des financements liés à notre action de prévention auprès des migrants (Action ZAC), 26 500€ au lieu de 76 000€. Cette baisse a ralenti nettement l'activité de prévention et de production d'outils de prévention auprès des migrants africains.

La priorité en 2004 a été donnée au CHRS Le Fil Rouge, pour lequel nous avons décidé d'améliorer les conditions de vie des 18 résidents vivant dans ces locaux peu adaptés à la vie en collectivité. Les travaux ont permis de rénover l'ensemble des salles de bain, ainsi que de rénover peu à peu les chambres. Ceux-ci continueront en 2005. Notons la participation efficace des ateliers CHRS de la Cité Myriam qui met en lumière la possibilité de créer des ateliers inter Cités.

La capacité d'accueil au sein des ACT a été augmentée, avec la création de trois nouvelles places destinées à des personnes isolées entrant pour certaines dans des protocoles de soins VHC, et affirmer aussi l'ouverture aux autres pathologies lourdes et chroniques. Les 401 demandes d'admission reçues en 2004 (contre 282 en 2003 !) nous montrent à notre échelle l'étendue de la sollicitation.

La mission de prévention des toxicomanies de la DASS de Paris nous a demandé, au dernier trimestre 2004, de réfléchir à des nouveaux modes d'hébergement, adaptés pour personnes toxicomanes et vieillissantes. Nous mettrons en oeuvre dès le début de l'année 2005 notre projet d'hébergement mixte (26 chambres d'hôtel + 4 appartements) pour personnes sous traitement de substitution.

Nous réfléchissons aussi à la manière dont nous pourrions servir d'interface entre les situations des familles rencontrées à la crèche, dont certaines se trouvent dans des situations sociales dramatiques et les services sociaux de secteur. Cet environnement familial instable rend l'accueil de l'enfant difficile et nous ne pouvons penser les situations de manière parcellaire. Nous avons, cette année, été bien au delà de la mission de la crèche, puisque nous avons, par mesure de nécessité, accompagné deux familles.

La Cité le Village dans sa nouvelle configuration, se cherche et commence progressivement à trouver son identité. Il n'est pas aisé, de prime abord, de trouver des liens entre des dispositifs apparemment si différents, et pourtant, très vite, sous l'impulsion des différentes équipes, nous avons pris conscience de notre richesse liée à notre diversité. L'équipe cadre s'est réunie deux jours en novembre afin de réfléchir sur la manière dont les articulations pouvaient s'opérer dans cette configuration et poser les fondations du projet d'établissement. Le pari était ambitieux et les expériences actuelles prouvent que c'est possible : le mot d'ordre était lancé : transversalité.

■ Réflexions, chantiers futurs

- Formalisation du projet d'établissement et travail sur les projets de service ;
- Réaménagement des locaux au 105, rue Villiers de l'isle Adam afin d'améliorer l'accueil des personnes hébergées ;
- Recherche de financements pour la pérennisation des Emplois Jeunes du Fil Rouge ;
- Projet de réhabilitation de l'annexe du Fil rouge (boulangerie) en salle commune, bureaux et atelier.

Conclusion

L'ACSC continue de déployer ses activités en privilégiant l'accueil et l'écoute attentive des personnes exclues de la société, et s'efforce de faire tout ce qui lui est possible pour que cette exclusion ne soit que transitoire.

Toutefois, des questions se posent sur le sens de sa mission, et sur l'éthique à conserver malgré les contraintes de plus en plus exigeantes de la société et les paradoxes qu'elle génère.

« Ainsi: est-on dans le projet de chercher à remédier à l'exclusion ou dans la gestion de l'exclusion? Devra-t-on pour des motifs humanitaires héberger à vie des personnes déboutées pendant que d'autres passent par les arcanes du « contrat de séjour » obligatoire? Doit-on pour des motifs humanitaires héberger à vie des personnes gravement malades pour qui le « contrat de séjour » n'a d'autre sens légitime que de se soigner? Les Centres d'Hébergement d'Urgence deviendront-ils des « mini-camps » pour « réfugiés sociaux » en centre ville? Doit-on continuer à répondre à la commande de l'Etat, notamment en matière de résidences sociale, alors que leurs but ultime est extrêmement difficile à réaliser? »

La réflexion autour du nouveau projet associatif devrait permettre à l'ACSC de reformuler ses valeurs et de définir de nouveaux champs d'action dans le domaine social et dans le domaine du handicap en accord avec les exigences de la dignité humaine, de la fraternité et de l'évolution de la société.

Les établissements de l'Association des Cités du Secours Catholique

Au 1^{er} Juin 2005

HANDICAP ET SANTE

Atelier d'Aubervilliers

Activités de sous-traitance en conditionnement à façon et mécanisé (blister, skin pack) et en façonnage d'imprimerie (assemblage, pliage, collage, etc...).

Directeur : Monsieur Dominique MANIÈRE

129 rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers

Téléphone : 01.43.52.68.70 - Fax : 01.43.52.64.75

Capacité de places pour Travailleurs handicapés (hommes/femmes) : 60 personnes

Anciennement EHPT : fusionné avec l'ACSC en 1995

Centre d'Aide par le Travail de Pescheray

Les activités sont essentiellement tournées vers le tourisme (domaine zoologique, swin-golf, restauration, animations pédagogiques), puis vers des ateliers agricoles (production de pommes, menuiserie, espaces verts et forêts).

Directeur : Monsieur Alain MORINIÈRE

Domaine de Pescheray - 72370 Le Breil-sur-Merize

Téléphone : 02.43.89.83.62 - Fax : 02.43.89.27.91

www. Pescheray.com

Capacité de places pour Travailleurs handicapés (hommes/femmes) : 69 personnes.

Foyer d'hébergement en substitution de familles d'accueil vieillissantes (17 places) et service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), (17 places).

Anciennement EHPT : fusionné avec l'ACSC en 1995

Foyer Jean Rodhain

Foyer d'accueil pour adultes handicapés mentaux profonds.

Directrice : Madame Jeannine BLET

Chemin des Bougnoux - 18230 Saint Doulchard

Téléphone : 02.48.24.08.45 - Fax : 02.48.70.81.47

Capacité d'accueil : 40 adultes en internat, 7 adultes en externat, 1 place accueil temporaire.

Une fratrie dédiée aux personnes handicapées vieillissantes

Anciennement EHPT : fusionné avec l'ACSC en 1995

Cité Le Rosier Rouge

Accueil des familles de province ou de l'étranger accompagnant un parent hospitalisé à Paris et accueil de personnes malades.

Directeur : Monsieur Antonio dos SANTOS

16 avenue du Général de Gaulle - 92170 Vanves

Téléphone : 01.41.33.30.30 - Fax : 01.41.33.30.40

www.rosier-rouge.org

Capacité d'accueil : 92 chambres et 110 lits

Créé par le Secours Catholique : 1973, Rattachée à l'ACSC : 1990

HEBERGEMENT SOCIAL ET INSERTION

Cité André Jacomet

Centre d'hébergement d'urgence pour hommes seuls

Directeur : Monsieur Luc MONTI

17 boulevard Ney - 75018 Paris

Téléphone : 01.45.50.45.00 - Fax : 01.45.50.44.98

Capacité d'accueil : 130 places

Etablissement ouvert en 1996 - Rénové en 2004

Cité Bethléem

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour familles et accueil d'urgence pour les familles.

Directrice : Madame Hélène CHAUVIGNE

Domaine de La Briche. BP 210 - 91580 Souzy-La-Briche

Téléphone : 01.69.94.12.00 - Fax : 01.64.58.69.21

Capacité d'accueil CHRS : 30 à 35 adultes de 18 à 50 ans ; 40 à 45 enfants et adolescents

Capacité d'accueil Urgence : 9 à 15 adultes ; 10 à 16 enfants ou adolescents

Créée par le Secours Catholique en 1970, rattachée à l'ACSC en 1990

Cité Escale Sainte Monique

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour femmes et enfants - Accueil d'urgence pour femmes et enfants.

Directrice : Madame Béatrice VANDROMME

73 avenue de la République - 95400 Arnouville-lès-Gonesses

Téléphone : 01.39.86.51.39 - Fax : 01.34.45.59.15

Capacité d'accueil : 77 personnes (femmes et enfants)

Reprise le 1er janvier 2002 par l'ACSC

Cité La Gauthrèche

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour jeunes 18-30 ans. - Centre de formation professionnelle pour jeunes adultes de 16-25 ans et chômeurs longue durée.

Directeur : Monsieur Hervé REGNAULT DE LA MOTHE

Route de Jallais - 49510 La Jubaudière

Téléphone : 02.41.63.10.31 - Fax : 02.41.63.16.75

Capacité d'accueil : CHRS pour 23 jeunes de 18 à 30 ans

Centre de formation professionnelle : 25 places de 16 à 25 ans

Créée en 1985 par le Secours Catholique, rattachée à l'ACSC en 1990.

Cité La Madeleine

Accueil Hivernal d'urgence (19 places) - Accueil d'urgence (37 places)

- En cours: Maison relais, Résidence sociale, Multi-accueil enfants

Résidence Sociale Saint Henri Sainte Nathalie - 65100 Lourdes

Capacité : 10 logements

Création : octobre 2002

Directrice : Anne-Claire HOCHEDÉL

56 rue de Périole - 31500 Toulouse

Tél : 05.34.25.87.42

Cité Myriam

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour hommes seuls - Action d'accompagnement pour l'accès ou le maintien dans le logement. - Services périphériques (logements passerelles, Mod'Si) - Accueil d'urgence pour familles - Accueil d'urgence pour personnes isolées

Directeur : Monsieur Bruno ALBERT

2 rue de l'Aqueduc - 93100 Montreuil

Téléphone : 01.48.70.49.50 - Fax : 01.48.70.49.49

Capacité d'accueil CHRS : 106 places

Créée par le Secours Catholique en 1954, rattachée à l'ACSC : 1990

Cité Notre Dame

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour hommes seuls - Service d'hébergement, d'urgence et d'orientation.

Directrice : Madame Catherine BALDACCI

6 rue de la Comète - 75007 Paris

Téléphone : 01.40.62.66.33 - Fax : 01.40.62.66.32

Capacité d'accueil : 128 places CHRS / 12 places dispositif urgence

Créée par le Secours Catholique en 1954, rattachée à l'ACSC : 1990

Cité Saint Jean

Dispositif de logements du T1 au T4. Résidence « sociale » (faciliter la sortie des C.H.R.S. et préparer au relogement définitif) et Pension de famille (accueil de personnes souffrant d'isolement et de faibles revenus)

Directeur : Monsieur Alain BEAUFRERE

3-5 rue Saint Jean - 75017 Paris

Téléphone : 01.44.69.94.96 - Fax : 01.44.69.94.95

Capacité d'accueil : 96 logements sur 5 sites

Création en 2001

Cité Saint Martin

Accueil d'urgence et insertion sociale tout public - Accueil en chambre d'hôtel et en collectif et accueil d'insertion. Accueil d'urgence, court et moyen séjour. - Accueil en lits thérapeutiques (8 places).

Directrice : Madame Catherine CABANNES

4 rue de l'Arsenal. 75004 Paris

Téléphone : 01.44.61.89.89 - Fax : 01.42.74.41.42

Capacité d'accueil : 259 places

Créée par le Secours Catholique en 1982, rattachée à l'ACSC en 1990

Cité Le Village

Appartement de coordination thérapeutique : 24 places Dispositif d'hébergement en chambre d'hôtels pour usagers de drogue en programme de substitution : 30 places. Médiation culturelle et action de prévention pour les migrants.

Crèche : 22 berceaux pour enfants issus de familles en difficultés médicales et/ou sociales et pour enfants du quartier. (72 rue Orfila 75020 Paris)

Fil Rouge : CHRS pour jeunes de 18 à 30 ans : 22 places (38 rue des Bois 75019 Paris). Téléphone : 01 40 40 24 50

Directeur : Dominique MACCHI

105 rue Villiers de l'Isle Adam - 75020 Paris

Téléphone : 01.53.39.19.51

Regroupement et création de l'entité : janvier 2003



Etablissements de l'Association des Cités du Secours Catholique Paris - Ile-de-France - juin 2005



Escale Sainte-Monique

73 avenue de la République
95400 Arnouville-lès-Gonesse
Directrice : Béatrice Vendromme
CHRS et Urgence
Capacité d'accueil : 77 places
Femmes seules et avec enfants



Atelier d'Aubervilliers

129 rue Charles Tillon
93300 Aubervilliers
Directeur : Dominique Manière
Atelier protégé 60 places travailleurs
handicapés



Le Rosier Rouge

16 avenue du général de Gaulle
92170 Vanves
Directeur : Antonio Do Santos
Foyer d'accueil pour familles de
malades hospitalisés et malades
autonomes
Capacité d'accueil : 110 places



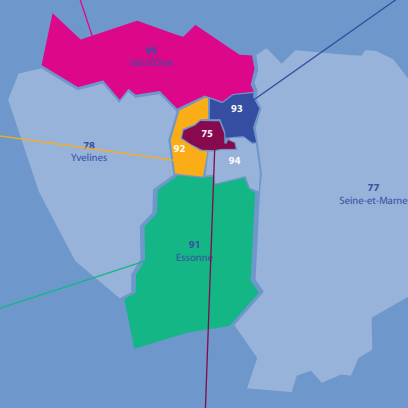
Cité Myriam

2 rue de l'Aqueduc
93100 Montreuil
Directeur : Bruno Albert
CHRS (106 places Hommes seuls)
logements Passerelles - Mod'Si
- accueil d'urgence pour femmes
avec enfants hivernal et à l'année.
Accueil d'urgence pour personnes
isolées à l'année



Cité Bethléem

BP 210
91580 Souzy-la-Briche
CHRS et Urgence
Capacité d'accueil : 93 places
Familles



Cité André Jacomet

17 boulevard Ney
75018 Paris
Directeur : Luc Monti
Urgence - Hommes seuls
Capacité : 130 places



Cité Notre-Dame

6 rue de la Comète
75007 Paris
Directrice : Catherine Baldacci
CHRS et Urgence
Hommes seuls
Capacité d'accueil : 140 places



Cité Saint-Jean

3 rue Saint-Jean
75017 Paris
Directeur : Alain Beaufrère
Résidences sociales et Maisons
relais
Capacité : 96 logements



Cité Saint-Martin

4 rue de l'Arsenal
75004 Paris
Directrice : Catherine Cabannes
Accueil d'urgence et insertion
Tout public : personnes seules,
familles : couples ou personnes
seules avec enfants, personnes
touchées par le VIH.
259 places



Cité Le Village

105 rue Villiers de l'Isle Adam
75020 Paris
Directeur : Dominique Macchi
Appartements coordination
thérapeutique, dispositif
d'hébergement (54 places),
crèche (22 berceaux), CHRS (22
places) et action de prévention
du VIH.



Siège Social

72 rue Orfila – 75020 Paris

Tél : 01 58 70 09 20 – Fax : 01 58 70 09 21

Email : siege.secretariat@acsc.asso.fr